NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

PROVISOIRE

A/45/PV.62
28 décembre 1990

FRANCAIS

Quarante-cinquième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 62e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 10 décembre 1990, à 10 heures

Président :	M. de MARCO	(Malte)
puis :	M. FLEMMING (Vice-Président)	(Sainte-Lucie)

La situation au Moyen-Orient : rapports du Secrétaire général [35] (suite)

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

90-64443/A 4753v (F)

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 35 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT : RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/45/595, A/45/709 et A/45/726)

M. JAYA (Brunéi Darussalam) (interprétation de l'anglais) : Le Moyen-Orient a, pendant longtemps, été une région instable. Une de causes principales qui sous-tend cet état de choses apparemment complexe et extrêmement troublant a été mentionnée par le Ministre des affaires étrangères du Brunéi Darussalam, S. A. R. le Prince Mohamed Bolkiah, dans sa déclaration devant l'Assemblée générale, en octobre dernier. Son Altesse Royale a souligné que les problèmes régionaux spécifiques étaient souvent la cause profonde d'un conflit plus étendu. Dans le cas du Moyen-Orient, le problème régional spécifique est l'affrontement de longue date entre Israël et les nations arabes. Une solution juste et durable à ce problème n'a pu être trouvée, en dépit du fait qu'il est inscrit à l'ordre du jour de cette organisation depuis 45 ans.

Nous avons noté avec un profond regret et une vive préoccupation que les progrès vers un règlement pacifique continuent d'être entravés par l'intransigeance d'Israël et son refus d'accorder au peuple palestinien ses droits inaliénables, y compris son droit à l'autodétermination, sans ingérence, le droit de retourner dans sa patrie et le droit d'établir un Etat indépendant de Palestine.

La présence continue d'Israël sur la Rive occidentale, à Gaza, à Jérusalem et sur les hauteurs du Golan constitue une occupation illégale de territoires palestinien et arabes. Nous condamnons la poursuite persistante par Israël de sa politique du grand Israël consistant à annexer ces territoires arabes, au mépris de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Les autorités israéliennes ne peuvent espérer éliminer ou supprimer l'Intifada, parce que dans son essence même elle est l'expression de la lutte du nationalisme. A cette fin, je voudrais réaffirmer le plein appui du Brunéi Darussalam à la lutte légitime du peuple palestinien pour l'exercice de ses droits inaliénables, ainsi que notre reconnaissance d'un Etat indépendant de Palestine.

La politique d'Israël consistant à accepter une émigration massive de Juifs soviétiques a exacerbé la situation dans les territoires occupés. Nous soutenons que ceci, non seulement changera la composition démographique des territoires occupés mais aussi accroîtra la tension et les occasions pour des actes de violence. Au cours des derniers mois, la violence dans les territoires occupés,

M. Jaya (Brunéi Darussalam)

y compris le massacre de Palestiniens par les autorités israéliennes, est venue confirmer de façon concluante cette affirmation.

Israël a également tenté de détruire les efforts palestiniens en vue de créer une structure économique communautaire. Ceci a non seulement compliqué la recherche d'une solution politique mais a également été cause d'un recul dans les efforts des Nations Unies pour reconstruire la société palestinienne. A cet égard, Brunéi Darussalam appuie les efforts internationaux demandant à Israël la levée immédiate des restrictions et des obstacles entravant la mise en oeuvre des projets des institutions des Nations Unies qui fournissent une assistance économique et sociale au peuple palestinien dans les territoires occupés.

Le coeur du problème de la situation au Moyen-Orient est et a toujours été la question palestinienne. Selon vos propres paroles devant l'Assemblée, Monsieur le Président :

> "La question palestinienne étend ses ramifications bien au-delà des territoires occupés. Elle suscite la rancoeur, le questionnement, les préjugés et, regrettablement, la haine. Elle peut influer sur le cours d'événements lointains et déstabiliser régions et continents entiers." (A/45/PV.1, p. 12)

Par conséquent, la communauté internationale ne devrait se décourager et continuer d'essayer de trouver une solution juste et durable au problème. Dans ce contexte, j'aimerais réitérer la ferme conviction du Brunéi Darussalam selon laquelle une solution juste et globale du problème ne peut être atteinte que par la convocation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), sur un pied d'égalité, en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien.

M. Jaya (Brunéi Darussalam)

En exprimant l'inquiétude de mon pays devant la situation au Moyen-Orient, je voudrais également parler de l'invasion irakienne et de l'annexion d'un autre pays islamique, le Koweït. Cette invasion aggrave encore la problématique d'ensemble du Moyen-Orient et illustre une fois de plus la fragilité et le caractère explosif de la situation dans la région, et la vulnérabilité des petits Etats. Petit pays qui dépend essentiellement du droit international pour sa protection, le Brunéi Darussalam condamne cet acte qui viole la Charte des Nations Unies et le droit international. Le Brunéi Darussalam appuie à cet égard les efforts que fait l'Organisation des Nations Unies pour résoudre la crise du Golfe en demandant à l'Iraq de respecter la résolution 660 (1990) du Conseil de sécurité et toutes les résolutions ultérieures pertinentes. Nous espérons qu'une solution pacifique l'emportera et que la souveraineté et le Gouvernement légitime du Koweït seront rétablis. Une autre guerre au Moyen-Orient aurait sans aucun doute des conséquences graves, non seulement pour cette région mais pour la paix mondiale et l'économie globale.

Ailleurs au Moyen-Orient, nous avons pris note des événements survenus récemment au Liban. L'un de ces événements encourageants est la diminution des forces armées des milices à Beyrouth. Nous espérons que le Liban réalisera bientôt sa réconciliation nationale sur la base de l'Accord de Taëf. Dans le même temps, notre organisation devrait continuer d'aider le Liban à recouver son indépendance totale et sa pleine souveraineté. En outre, conformément à l'accord d'armistice de 1989, les troupes étrangères devraient se retirer du sud du Liban. Sinon, il ne saurait y avoir ni stabilité, ni sécurité, ni paix.

Enfin, nous espérons vivement que, grâce au nouvel élan d'optimisme qui s'est fait jour, grâce à notre Organisation des Nations Unies revivifiée et grâce au sens de sécurité collective dont elle a récemment fait preuve, notamment au Conseil de sécurité à l'occasion de la crise du Golfe, la question de Palestine avec ses ramifications diverses et complexes, sera examinée dorénavant avec plus d'empressement.

Nous avons célébré la naissance tant attendue de la Namibie. Nous nous sommes réjouis de la libération de M. Nelson Mandela et avons salué ce moment historique. Nous espérons qu'avant la fin de ce siècle, nous pourrons également célébrer la naissance du nouvel Etat de Palestine.

Espérons que les vents de changements qui ont soufflé sur de nombreuses parties du monde ne passeront pas à côté de cette région ni du peuple palestinien.

M. GARAD (Somalie) (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale est saisie une fois encore de la situation critique au Moyen-Orient, qui non seulement continue de présenter des risques de troubles et d'instabilité dans la région mais constitue également une menace réelle à la paix et à la sécurité internationales.

Une nouvelle dimension est venue s'ajouter à la situation déjà explosive dans la région avec l'invasion du Koweït par l'Iraq. Au moment où je prends la parole ici, à l'Assemblée, les sombres nuages d'une guerre imminente s'accumulent sur la région et menacent de précipiter le monde dans une catastrophe majeure, à moins que des conseillers plus sensés et plus sages ne l'emportent dans les jours à venir.

Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/45/1), le Secrétaire général déclare fort justement que le Moyen-Orient dans son ensemble demeure la région du monde où la situation est la plus explosive à l'heure actuelle. Il est regrettable que la situation au Moyen-Orient continue de s'aggraver malgré les vents de changement qui soufflent dans le monde et l'esprit globalement positif qui a contribué notamment au règlement d'un certain nombre de questions régionales d'importance internationale au cours des trois dernières années, renforçant ainsi le rôle de l'Organisation des Nations Unies.

Dans son rapport sur la question de Palestine, le Secrétaire général attire notre attention sur l'absence de tout processus diplomatique qui nous permettrait de surmonter les obstacles dressés sur la voie de négociations efficaces en ce qui concerne le Moyen-Orient. Il est regrettable, bien que la communauté internationale ait réaffirmé que la nécessité s'impose de toute urgence d'arriver à un règlement général et durable du conflit israélo-arabe sur la base des résolutions successives de l'Assemblée générale, demandant la convocation d'une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient, qu'aucun progrès n'ait été fait dans ce sens en raison de l'intransigeance d'Israël.

Tout en déplorant l'arrogance d'Israël, seul responsable de l'impasse actuelle dans laquelle se trouve le processus de paix dans la région, nous rejetons son accusation insoutenable de terrorisme lancée contre l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien. On sait fort bien que l'OLP est attachée à la paix, une paix fondée sur les résolutions des Nations Unies relatives au Moyen-Orient et à la Palestine. Israël a oublié fort à propos que le Conseil national palestinien, aux termes des résolutions qu'il a

M. Garad (Somalie)

adoptées à sa session extraordinaire tenue à Alger vers la fin de 1988, et, ultérieurement, la Direction palestinienne, de ses diverses déclarations et interventions, ont affirmé leur désir sincère de paix en s'engageant à accepter un règlement pacifique du problème sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

La communauté internationale a toujours appuyé la convocation de la conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine. Une telle conférence fournira ainsi le cadre juridique et politique nécessaire à des négociations qui devraient aboutir au règlement juste et complet du problème, au retrait d'Israël de tous les territoires palestiniens et arabes occupés et au rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris de son droit à l'autodétermination et de son droit de créer son propre Etat en Palestine, et au respect du droit de tous les Etats de la région de vivre dans un climat de paix et de sécurité.

Le glorieux soulèvement, l'Intifada, du peuple palestinien sur la Rive occidentale et à Gaza rappelle de manière éloquente qu'il n'y aura pas de paix dans la région tant que les droits légitimes du peuple palestinien n'auront pas été entièrement rétablis. Le monde entier est atterré par la répression brutale à laquelle Israël continue de recourir dans les territoires occupés afin de réprimer ce soulèvement spontané. Qui plus est, face au tollé international qui s'est élevé contre ses violations des droits de l'homme dans les territoires occupés, Israël refuse encore et toujours qu'une équipe des Nations Unies se rende dans les régions concernées.

Dans le rapport qu'il a présenté au Conseil de sécurité le mois dernier, le Secrétaire général a brossé un tableau éloquent des conditions effroyables dans lesquelles doit vivre la population palestinienne dans les territoires occupés :

"Les Palestiniens ont dit qu'ils avaient à tout moment un profond sentiment de vulnérabilité, que ce soit à leur travail, à l'école, dans les lieux du culte ou simplement dans la rue. Cette crainte est aggravée par leur conviction qu'ils ne peuvent avoir recours à aucune autorité, autre que les forces de sécurité elles-mêmes si souvent responsables des mesures qui leur sont imposées. Ils ont déclaré qu'ils ne se sentaient même pas en sécurité à leur

M. Garad (Somalie)

domicile où des perquisitions avaient souvent lieu au milieu de la nuit au cours desquelles tous les membres de la famille, y compris les enfants, étaient maltraités. Les arrestations étaient fréquentes lors de ces opérations. Toute une gamme de châtiments collectifs était devenue chose courante au cours des trois dernières années - par exemple, couvre-feux, démolition de maisons, détention administrative et arrachage d'arbres." (S/21919, par. 19)

M. Garad (Somalie)

Dans son rapport, le Secrétaire général montre clairement l'impuissance de la communauté internationale aujourd'hui lorsqu'elle tente de s'occuper avec efficacité de cette tragédie de notre temps, lorsqu'il déclare :

"La question qui se pose à nous aujourd'hui est la suivante : quelles mesures pratiques la communauté internationale peut-elle prendre en fait pour assurer la sécurité et la protection des civils palestiniens qui vivent sous l'occupation israélienne? Il est clair que les nombreux appels que le Conseil de sécurité, moi-même en ma qualité de Secrétaire général, divers Etats Membres et le CICR, organisme tutélaire au titre des Conventions de Genève, avons lancés aux autorités israéliennes pour les engager à respecter les obligations que leur fait la quatrième Convention de Genève sont restés lettre morte." (S/21919 et Corr.1, par. 24)

Une autre dimension de la menace israélienne, non seulement à la paix et à la stabilité dans la région, mais à la paix et à la sécurité internationales, est la possession par ce pays d'armes de destruction massive et sa capacité d'en fabriquer sans aucun contrôle. Cela figure dûment dans le rapport du Secrétaire général (A/45/435) sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient.

Il est évident qu'en dépit du vent de changement et de l'esprit positif qui règne dans le monde d'aujourd'hui, et dont j'ai fait mention tout à l'heure, le cours des événements au Moyen-Orient n'est pas orienté vers la compréhension et le compromis, qui seuls peuvent amener une paix durable dans la région. Le Secrétaire général, dans son rapport sur les travaux de l'Organisation, a déclaré :

"Le Moyen-Orient ne connaîtra une paix durable que lorsque les principes du droit international régiront les relations entre les Etats de la région, lorsque ces Etats régleront leurs différends par des moyens pacifiques, lorsque les aspirations de ceux qui sont actuellement privés de leurs droits auront été satisfaites, et lorsque, dans le domaine de la sécurité et dans le domaine économique, des arrangements régionaux auront été mis en place compte tenu des préoccupations de toutes les parties concernées." (A/45/1, p. 10)

Par conséquent, à moins que nous ne redoublions d'efforts pour instaurer la justice et la légalité dans les conditions qui prévalent dans la région, la situation déjà précaire dans cette région ne pourra que se détériorer et représenter une menace encore plus grave à la paix et à la sécurité régionales et

M. Garad (Somalie)

mondiales. Nous demandons donc instamment à toutes les parties concernées d'utiliser le cadre pour la paix fourni par l'ONU, qui, nous le croyons fermement, contribuera à un règlement équitable, complet et durable du conflit arabo-israélien, ce qui mettra fin une fois pour toutes à la souffrance du peuple paletinien et apportera aux pays de la région les bénéfices de la paix, de la sécurité et de la stabilité qui leur sont refusés depuis si longtemps.

M. MOHIUDDIN (Bangladesh) (interprétation de l'anglais) : Il y a un peu plus d'un an, quand ma délégation a pris la parole devant l'Assemblée générale sur le même sujet, nous avons dit que nous nous réunissions sur une matrice d'espoir. La situation n'est maintenant plus la même. Malheureusement, la situation au Moyen-Orient s'est grandement détériorée depuis lors. Aujourd'hui, il faut regarder plus loin que son nez et l'on verra les nuages des graves dangers qui planent à l'horizon et peut-être entendra-t-on le tonnerre de la guerre. La question est indéniablement complexe, mais, à moins que nous ne réussissions à trancher le noeud gordien de son caractère insoluble, nous ne pourrons que nous enliser dans le marais du désastre.

Ce n'est pas pour rien que le Secrétaire général a décrit le Moyen-Orient comme "la région du monde où la situation est la plus explosive" (A/45/1, p. 10). Une course aux armements dangereuse, un affrontement plus aigu et l'intransigeance accrue ont contribué à créer une situation des plus intenables qui et absolument inacceptable.

Cependant, nous croyons encore qu'il n'y a pas lieu de désespérer complètement. Nous sommes encouragés par le consensus qui se fait jour au sein de la communauté mondiale, à savoir que le monde doit faire face à l'oppression, que l'agression ne doit pas être récompensée, et que l'occupation par la force des territoires d'autrui doit être contrée avec toute la puissance disponible. Israël doit tirer une leçon importante de ces événements. Les nations sont prêtes à combattre et à mourir pour des valeurs dont Tel-Aviv ne semble pas tenir compte.

Nous n'avons pas à nous demander ce qu'il faut faire. Nous sommes conscients de ce qui constitue le coeur de cette question si cruciale. Il ne fait pas de doute qu'il s'agit de la question de Palestine. La Palestine est plus que la triste histoire des souffrances d'un peuple dépossédé; elle est devenue un symbole de lutte qui s'exprime par la glorieuse Intifada. Par l'héritage, le droit et la légende, la Palestine appartient aux Palestiniens. Ce qui leur revient de droit et qui leur a été enlevé à tort doit leur être rendu.

M. Mohiuddin (Bangladesh)

Dans nos résolutions, nous avons dit maintes et maintes fois que la Palestine est au coeur du conflit du Moyen-Orient, que la paix au Moyen-Orient est indivisible et doit être fondée sur une solution globale, juste et durable, sous les auspices des Nations Unies, et qu'aucune paix n'est possible sans l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Nous avons réitéré, et nous le faisons encore une fois, que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien, doit être en mesure de participer à toutes les délibérations pertinentes, y compris la conférence de paix proposée, sur un pied d'égalité avec les autres parties.

Pour créer un environnement favorable à la paix, Israël doit se retirer immédiatement, inconditionnellement et complètement, de tous les territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien. Le Liban doit être laissé en paix, une paix qu'on lui a refusée si atrocement, et pendant si longtemps. Jérusalem, la ville sainte des grandes religions que sont l'islam, le judaïsme et le christianisme, ne doit pas continuer à être occupée et profanée comme si elle était un objet de marchandage.

Comme si les souffrances sans fin du Moyen-Orient ne suffisaient pas, nous venons d'assister à cette autre tragédie de main d'homme qu'est l'occupation du Koweït par l'Iraq. Notre position sur cette question est sans équivoque. Une fois de plus, nous demandons à Bagdad de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons de la récente initiative à propos des contacts et nous espérons qu'elle sera fructueuse et qu'elle produira des résultats positifs.

Dans ses initiatives pour que la paix règne au Moyen-Orient, le Secrétaire général peut compter sur notre appui le plus entier. Nous l'appuyons totalement dans ses efforts pour assurer un règlement complet, équitable et durable du problème de cette région.

À ceux qui traitent les demandes urgentes de l'Assemblée avec un respect insuffisant, je dirai que notre voix n'est pas seulement celle du monde mais aussi celle de la raison. Les livres saints regorgent d'exemples de pays qui ont été réduits à néant pour avoir été incapables de lire l'écriture sur le mur.

M. SUTRESNA (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : Malgré d'intenses efforts déployés par les Nations Unies depuis plus de quatre décennies, un règlement pacifique du conflit du Moyen-Orient nous échappe encore et la situation dans la région continue d'être instable. Les événements récents ont mis en lumière l'urgence qu'il y a de trouver une solution équitable à ce problème apparemment insoluble.

La persistance de ce conflit ne saurait toutefois être imputée à l'Organisation qui, depuis sa création, a joué un rôle indispensable en facilitant les accords d'armistice, en envoyant des forces de maintien de la paix, en augmentant l'assistance humanitaire et surtout en formulant les éléments essentiels d'un règlement politique. Ce sont plutôt les politiques et les actions poursuivies sans relâche par Israël qui ont réduit à néant tous les efforts et ont mené à une impasse virtuelle.

Comme les événements de l'année passée l'ont prouvé une fois de plus, la puissance occupante a poursuivi ses politiques d'expansion et d'oppression en faisant fi de la volonté exprimée par la communauté internationale et en bafouant de façon intransigeante les résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Les nouvelles dimensions de la violence et le règne de la terreur dans la région viennent aggraver la situation et ont encore éloigné tout espoir d'arriver à des négociations politiques. Cette évolution a également provoqué la colère et un amer désespoir parmi les habitants de la Rive occidentale, de la bande de Gaza, du plateau du Golan et de la ville sainte de Jérusalem, et a déclenché une escalade de violence et de contre-violence. C'est ainsi que le conflit arabo-israélien, au coeur duquel se trouve la question palestinienne non résolue, est passé inexorablement d'une crise à l'autre en créant dans son sillage davantage d'obstacles au rétablissement de la paix et de la tranquillité dans cette région explosive. Cependant, tout au long de ces années de troubles et de tribulations, le nationalisme palestinien est devenu plus profond et plus fort, aboutissant à la transformation radicale des dimensions stratégiques et politiques du conflit et à une situation qualitativement différente dans les territoires occupés.

Au milieu de cette situation qui s'aggrave rapidement au Moyen-Orient, il est réconfortant de noter qu'après plus d'une décennie de violence et de troubles au Liban, la normalité a été rétablie et le processus de réconciliation nationale

M. Sutresna (Indonésie)

a progressé. Mais la question du Liban continue de faire partie intégrante des desseins d'Israël visant à établir une présence militaire permanente au Sud-Liban, tout comme il cherche à le faire dans les territoires occupés. L'Indonésie a condamné dans le passé l'occupation illégale au moyen des forces locales illégitimes qu'Israël a établies comme représentants sous son contrôle, et nous avons appuyé le mouvement de résistance du peuple libanais pour libérer son pays. La souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale du Liban doivent être rétablies, alors que l'autorité de son gouvernement et l'efficacité de son armée doivent être imposées dans tout le pays.

Les revendications qui couvent depuis longtemps, l'agression et l'occupation, l'annexion et la spoliation, de même que la suppression des aspirations nationales pour la liberté, l'indépendance et la souveraineté nationale ont fait du Moyen-Orient la région la plus explosive au monde. Les tentatives systématiques d'Israël pour déplacer la population de leurs terres se sont heurtées à la détermination inébranlable des Palestiniens de rester sur leur terre. Les dirigeants d'Israël ont manqué beaucoup trop d'occasions de réaliser la paix par leur refus constant de reconnaître les droits à l'autodétermination, à l'égalité des droits et à la justice pour tous les peuples.

Ma délégation aurait aimé croire qu'il restait encore un peu d'espoir et qu'Israël se rendra compte que c'est dans l'intérêt d'un règlement fondé sur certains principes fondamentaux et permanents, y compris la non-acquisition d'un territoire par la force et le respect des traités et des conventions internationaux. Mais alors que ces espoirs ont été déçus, l'Indonésie et la grande majorité des Etats Membres sont de plus en plus préoccupés par l'évolution dangereuse des événements et sont pleinement convaincus que les intérêts vitaux des peuples de cette région, de même que les intérêts de la paix et de la sécurité internationales, exigent d'urgence la reprise des efforts collectifs visant à obtenir un règlement juste et durable du conflit arabo-israélien.

A cet égard, la convocation d'une conférence de paix internationale au Moyen-Orient revêt une importance capitale, puisqu'elle offre la seule approche pratique et réaliste au dialogue entre les parties intéressées, y compris l'OLP. L'exigence universelle de la convocation d'une conférence est une reconnaissance tacite du fait qu'un règlement complet ne peut être atteint que par des négociations, avec la participation du seul mécanisme international que nous

M. Sutresna (Indonésie)

ayons collectivement créé à cette même fin, les Nations Unies. Ce n'est que le multilatéralisme qui peut assurer un dialogue ouvert sur toutes les questions pertinentes relatives aux problèmes du Moyen-Orient, sans atteinte aux intérêts des parties en jeu, et les accords conclus au cours de la Conférence prendront une légitimité universelle s'ils sont mis en oeuvre d'une façon acceptable pour toutes les parties. Des mesures immédiates devraient donc être prises pour créer un comité préparatoire avec la participation des membres permanents du Conseil de sécurité, comme première mesure vers la tenue de la Conférence.

Nous espérons que le nouvel esprit de coopération entre eux, qui est devenu de plus en plus évident dans l'union de leurs efforts pour régler de façon pacifique diverses situations de conflit, caractérisera aussi le différend arabo-israélien. L'ère de la guerre froide est terminée et, dans le contexte de la nécessité d'établir un ordre mondial nouveau et universellement accepté, il est essentiel que davantage d'efforts concertés soient faits pour surmonter les situations de conflit encore non réglées qui préoccupent la communauté internationale depuis si longtemps.

Enfin, ma délégation partage les craintes exprimées par de nombreux Etats Membres selon lesquelles un retard prolongé dans la recherche d'une solution durable au conflit endémique du Moyen-Orient est lourd de conséquences indicibles. Nous estimons également que la continuation du statu quo sera préjudiciable aux intérêts de toutes les parties intéressées, et notamment des Palestiniens. La situation a été encore aggravée par l'invasion de l'Iraq et l'annexion déclarée du Koweït. Un règlement de cette crise aura un effet bénéfique sur le Moyen-Orient dans son ensemble et insufflera l'élan nécessaire à l'obtention d'un accord pour régler le conflit arabo-israélien.

La reconnaissance des droits palestiniens constitue la condition primordiale pour obtenir une paix juste et durable entre Israël et ses voisins arabes. Il est donc impératif qu'Israël se joigne au consensus mondial et se mette sérieusement à la recherche de la paix. Et il est plus urgent que jamais de la part de tous les Etats Membres et notamment des membres du Conseil de sécurité de s'acquitter de leurs responsabilités et d'avancer résolument en faveur d'efforts conjoints menant à un règlement complet, juste et pacifique du conflit du Moyen-Orient.

M. ELIASSON (Suède) (interprétation de l'anglais) : Il y a longtemps que la situation au Moyen-Orient n'avait pas paru aussi critique et aussi complexe. La région est maintenant au bord de la catastrophe. Au moment où les relations internationales connaissent une évolution fondamentale et positive, où la guerre froide a pris fin, où le respect des droits de l'homme et des valeurs démocratiques se renforce et où des millions de personnes à travers le monde nourrissent l'espoir d'un avenir meilleur, il est paradoxal que la situation au Moyen-Orient soit plus explosive que jamais.

Depuis toujours le Moyen-Orient a été une région en butte aux crises et aux conflits. Sa situation géographique, son histoire, son passé religieux et son importance stratégique ont contribué à cet état de choses. Les vents puissants du changement ont balayé l'Europe centrale et l'Europe de l'Est, soufflant aussi dans d'autres régions du monde. Mais il semble qu'ils n'aient guère laissé de traces dans les sables mouvants du Moyen-Orient. Comme le processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) l'a montré à propos du continent européen, les conflits profondément enracinés peuvent être surmontés en instaurant la confiance et en adoptant des approches novatrices.

Aujourd'hui, le fait qu'il n'existe guère au Moyen-Orient de traditions démocratiques ni de respect des droits de l'homme pose de graves problèmes qui compliquent encore la recherche de la sécurité et de la coopération dans la région. Un pays de la région - Israël - se targue d'avoir des institutions démocratiques et la liberté politique. Toutefois, ses principes démocratiques ne s'appliquent pas aux Palestiniens des territoires occupés. La façon dont ces derniers sont traités ne témoigne pas d'un véritable sens de la démocratie ni des valeurs des droits de l'homme de la part de ceux qui sont responsables de leur sécurité.

Dans la région, le conflit le plus explosif et qui requiert une attention pressante est bien sûr l'agression de l'Iraq contre le Koweït, l'Iraq se trouvant maintenant confronté à une communauté internationale unie. L'occupation du Koweït par l'Iraq et son intention d'annexer ce pays constituent des violations flagrantes de la Charte des Nations Unies. Non seulement un pays souverain a été écrasé par la force armée, mais cette agression non provoquée menace aussi l'ensemble de la région du Moyen-Orient ainsi que l'instauration d'un nouvel ordre mondial plus prometteur.

M. Eliasson (Suède)

De nombreux pays ont été directement affectés par la façon dont l'Iraq a traité les ressortissants étrangers se trouvant au Koweït et en Iraq. On ne saurait tolérer que des ressortissants étrangers soient retenus contre leur gré. L'unité dont la communauté internationale a fait preuve en condamnant l'Iraq est cruciale. La Suède appuie sans réserve le Conseil de sécurité dans ses efforts pour obtenir que l'Iraq quitte inconditionnellement le Koweït. La Suède, quant à elle, a appliqué contre l'Iraq toutes les sanctions décidées par le Conseil de sécurité. Nous avons aussi alloué des ressources financières considérables et fourni une aide humanitaire aux pays et aux peuples touchés par le conflit. Si, conformément à la Charte, le Conseil de sécurité demandait à la Suède d'apporter une nouvelle aide, nous accéderions à sa demande. Les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la question Iraq-Koweït doivent être pleinement appliquées sans retard. Il ne faut absolument pas que l'agression soit récompensée.

Nous nous félicitons de l'ouverture d'un dialogue entre les Etats-Unis et l'Iraq, car il peut, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et au droit international, déboucher sur une solution pacifique. Le retrait des forces iraquiennes du Koweït doit s'assortir de dispositions visant à garantir la sécurité et la stabilité de la région.

La fin de la crise dans le golfe Persique améliorerait les chances de régler d'autres conflits au Moyen-Orient qui persistent en dépit de tous les efforts faits dans ce sens. La recherche d'une solution au grave conflit Iraq-Koweït ne doit pas nous faire oublier les conflits plus anciens. Année après année, à l'Assemblée, nous sommes confrontés au fait que la Rive occidentale, Gaza, Jérusalem-Est et les hauteurs du Golan sont toujours occupées par Israël. Chaque année, la Suède lance un appel au Gouvernement israélien pour qu'il déclare ouvertement à l'Assemblée qu'Israël n'a pas l'intention de rester dans les territoires conquis par force en 1967. Une fois encore je renouvelle cet appel.

Les troupes israéliennes sont également présentes dans le Sud-Liban et il y a des troupes syriennes dans les principales régions de ce pays. Depuis de nombreuses années, la situation tragique au Liban ne cesse de se détériorer. Le Gouvernement suédois se félicite des événements récents qui laissent entrevoir la paix et la réconciliation. Il faut maintenant donner au Gouvernement libanais une bonne chance de s'acquitter de sa tâche en restaurant pleinement la souveraineté et l'indépendance du Liban, son unité et son intégrité territoriale, grâce à la réconciliation nationale et sans ingérence étrangère.

M. Eliasson (Suède)

Du point de vue historique, le conflit le plus grave de la région reste la question de Palestine. Tant que ce problème n'aura pas été réglé, il sera impossible d'instaurer une paix durable dans la région. Le dire, c'est énoncer un fait et non pas accepter l'assertion selon laquelle il existe un prétendu lien. Toute occupation doit cesser si l'on veut créer une paix durable au Moyen-Orient. Dès que le grave problème du Golfe aura été réglé, la communauté internationale devra concentrer toute son attention sur l'autre problème urgent de la région.

Le Gouvernement suédois appuie énergiquement le droit d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Toutefois, cela ne signifie pas que nous acceptons sans la critiquer la politique d'Israël. Nous sommes profondément préoccupés par la politique et les pratiques d'Israël, et notamment par les graves violations des droits de l'homme dans les territoires occupés. Seules une solution juste à la question de Palestine et la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, dont son droit à créer un Etat qui lui soit propre, semblent offrir une chance d'éviter une dangereuse escalade de la violence.

Aujourd'hui, les Palestiniens ont besoin de croire en un avenir meilleur, de croire qu'il est possible de trouver une solution juste et pacifique. Mais ils ont également besoin qu'on les protège en attendant que le processus de paix porte ses fruits. Malheureusement, force nous est bien de constater que le processus de paix est dans l'impasse. Le découragement gagne de part et d'autre. L'Intifada entre maintenant dans sa quatrième année et près d'un millier de Palestiniens ont été tués depuis qu'elle a commencé, en 1987. Le nombre de victimes parmi les enfants est effrayant : plus de 200 d'entre eux ont été tués. La recrudescence des tensions religieuses entre musulmans et juifs a entraîné une nouvelle escalade de la violence entre les deux communautés.

L'incident le plus récent et le plus grave est le massacre commis le 8 octobre au Mont du Temple par la police israélienne. Le Gouvernement suédois s'associe à la condamnation mondiale du recours excessif à la force par la police israélienne. Cet incident et les explosions de violence qui ont suivi exigent que la communauté internationale prenne des mesures pour surveiller et protéger les Palestiniens. Le Gouvernement suédois appuie la suggestion du Secrétaire général de réunir les hautes parties contractantes à la quatrième Convention de Genève à laquelle Israël est partie.

M. Eliasson (Suède)

A l'instar de l'écrasante majorité des Etats Membres, le Gouvernement suédois estime que la convocation, sous les auspices des Nations Unies, d'une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient serait le meilleur moyen de promouvoir la solution pacifique du conflit du Moyen-Orient. A cette conférence doivent participer sur un pied d'égalité les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et toutes les parties en cause, dont l'Organisation de libération de la Palestine.

Pour conclure, je dirai que le Gouvernement israélien doit comprendre que la stabilité et la sécurité, dont un refuge sûr pour des dizaines de milliers de nouveaux immigrants, ne seront jamais obtenues par la domination et le recours à la force. Nous devons tous comprendre qu'une solution globale et durable ne pourra être obtenue que par des moyens politiques.

M. STEIN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui parler des aspects généraux et persistants de la question singulièrement importante de la paix dans le conflit arabo-israélien. L'attachement des Etats-Unis à la recherche de la paix entre les Arabes et les Israéliens demeure l'un des principaux éléments de notre politique étrangère. Nous sommes engagés dans un processus pratique qui offre une réelle possibilité de paix au Moyen-Orient. Nous travaillons sur cette question depuis de nombreuses années. Les accords de désengagement à la suite de la guerre de 1973, le processus de paix de Camp David et le Traité de paix entre l'Egypte et Israël montrent clairement que cette question peut être abordée avec succès et de façon créative. Notre objectif demeure un règlement pacifique global.

Nous savons tous qu'il y a de nombreux obstacles à un règlement de paix arabo-israélien. Nous nous sommes efforcés avec acharnement de les surmonter. L'existence du Koweït n'a jamais fait partie de ces obstacles, mais l'invasion du Koweït par l'Iraq a créé un problème de plus sur la voie d'une paix juste, sûre et réalisable pour mettre fin au conflit arabo-israélien. Comme l'a dit récemment le Secrétaire d'Etat Baker, "Saddam n'a pas envahi le Koweït pour aider les Palestiniens, il l'a fait pour la glorification de sa propre personne."

Il est paradoxal que ce soit la politique d'agression de l'Iraq qui constitue le plus grand obstacle au règlement de la question palestinienne, malgré le souhait proclamé de l'Iraq de régler ce problème. Comme l'a expliqué le Ministre des affaires étrangères Chevardnadze, "On ne peut réduire en esclavage un peuple pour en libérer un autre."

Depuis plus de deux décennies, les Etats-Unis s'attachent à un règlement juste et durable du conflit arabo-israélien. Depuis un an et demi, nous avons des discussions particulièrement intensives avec toutes les parties concernées. Avec le concours de partenaires amis, nous nous sommes concentrés sur une approche pratique consistant en des négociations directes comme moyen de rapprocher les points de vue. Cette approche pratique pour faire démarrer les négociations consistait notamment à travailler à l'ouverture d'un dialogue entre Israéliens et Palestiniens et d'un processus électoral dans les territoires occupés. Notre approche reste aujourd'hui fondée sur ces principes clefs qui peuvent, à notre avis, constituer une bonne base pour un règlement équitable.

Le premier objectif de ces négociations est de parvenir à un règlement global, grâce à un processus de négociation fondé sur les résolutions 242 (1967) et

M. Stein (Etats-Unis)

338 (1973) du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui sont largement acceptées par toutes les parties aux négociations. Ces négociations doivent donc porter sur l'échange de territoires contre la paix, la sécurité et la reconnaissance d'Israël et de tous les autres Etats de la région, et l'exercice effectif par le peuple palestinien de ses droits politiques légitimes.

Puisqu'il est extrêmement compliqué de parvenir immédiatement à un règlement final, un deuxième principe doit guider les négociations : une période de transition sera nécessaire pour permettre aux parties de s'adapter l'une à l'autre, d'établir un climat de confiance nécessaire à un règlement durable et de poursuivre le processus de négociation pour y parvenir. L'objectif suprême est cependant le règlement final de la situation, et aucune transition ne peut le remplacer.

Troisièmement, le règlement final sera mis en forme au cours des négociations entre les parties. Aucune partie ne peut le dicter à l'avance. Il doit se fonder sur les résolutions du Conseil de sécurité que je viens de mentionner. A cet égard, les Etats-Unis n'ont pas appuyé la création d'un Etat palestinien indépendant dans les territoires occupés, tout comme nous ne pouvons appuyer l'annexion ou le contrôle permanent de ces mêmes territoires par Israël.

La définition de principes ne suffit pas à elle seule à faire bouger les parties. Il faut créer les conditions permettant aux négociations de s'engager et d'aboutir. L'écart entre les positions des parties qui les empêche de s'asseoir à la table des négociations est important et la méfiance est profonde.

En abordant cette situation, il est indispensable d'adopter une approche permettant de rompre le cycle actuel de l'escalade des affrontements entre les Israéliens et les Palestiniens. Nous souhaitons que ce cycle d'affrontements cède la place à un processus politique susceptible d'améliorer la situation dans les territoires occupés et de conduire à un changement positif dans l'idée que les parties se font l'une de l'autre.

A cet égard, nous avons appuyé et nous continuons d'appuyer la notion d'élections libres et équitables comme un moyen pratique d'atteindre cet objectif. Nous nous sommes félicités de l'initiative prise par le Gouvernement israélien en mai 1989 allant dans ce sens. Nous oeuvrons depuis de nombreux mois pour essayer de parvenir à ces objectifs. Si des élections ne sont pas le bout du chemin conduisant à une solution du problème, elles constituent néanmoins un moyen pratique permettant de lancer un processus politique qui pourrait aboutir à des négociations.

M. Stein (Etats-Unis)

A cet égard, le cycle tragique de la violence entre les Israéliens et les Palestiniens sur la Rive occidentale et à Gaza non seulement continue de perpétuer un héritage amer d'affrontements et de méfiance, mais constitue aussi un obstacle majeur à l'ouverture du processus de négociation. C'est la raison pour laquelle nous avons consacré tant de temps à encourager les Israéliens et les Palestiniens à essayer d'ouvrir la porte à un dialogue pratique. Un tel dialogue pourrait non seulement rendre plus réalistes les possibilités d'un processus électoral, mais contribuer également à réduire les barrières qui entravent à présent le processus de négociation. Nous demeurons convaincus que des négociations doivent avoir lieu entre Israël et tous ses voisins si l'on veut qu'une paix totale et globale soit établie, et nous appuyons fermement le souhait exprimé par de nombreuses voix dans la région de voir cela se produire.

Le choix est clair des deux côtés. Une ouverture d'esprit et une certaine souplesse seront nécessaires si l'on veut surmonter les problèmes, tout comme l'aide et la coopération de tous les Etats de la région. La fin de l'état de guerre et la reconnaissance d'Israël sont des mesures importantes qui peuvent être prises à mesure que le processus avance. La reconnaissance des droits de l'homme des personnes vivant sous l'occupation et le respect total de la quatrième Convention de Genève apporteraient également une contribution constructive à la diminution des affrontements et à la création d'un climat propice au travail constructif à venir.

Après toutes ces précisions, je dois dire que mon gouvernement a été très déçu de voir que Saddam Hussein cherche à lier, d'une façon quelconque, son agression non provoquée contre un voisin pacifique avec la nécessité de régler le problème palestinien.

Cela n'est justifié d'aucune façon. En fait, l'invasion du Koweït par Saddam constitue plutôt un revers grave qu'un progrès pour les possibilités d'avancer dans la région vers une approche efficace du différend arabo-israélien.

M. Stein (Etats-Unis)

La présence iraquienne au Koweït a pour effet de compliquer la situation dans la région. Personne aux Nations Unies n'est disposé à soutenir que l'Iraq doit être récompensé par des mesures quelconques sur la question de Palestine en réponse à son agression contre le Koweït ou au retour au statu quo. Le faire serait travestir et fausser la Charte des Nations Unies et ses principes fondamentaux. Le lien que Saddam Hussein tente d'établir est non seulement inacceptable mais aussi complètement illégitime. Il a rendu ainsi plus difficile, au lieu de la faciliter, la recherche effective et soutenue d'un règlement du conflit arabo-israélien. Non seulement il ne faut pas récompenser son agression en acceptant ses demandes de lier le règlement de la question palestinienne à la solution de la crise du golfe Persique, mais ses actes flagrants et mal intentionnés ont même eu pour effet de détourner l'attention internationale et arabe de la recherche de mesures pratiques pour résoudre le conflit israélo-arabe, y compris la question palestinienne.

Saddam a évidemment eu tort d'envahir le Koweït. Une agression brutale et non provoquée contre un Etat Membre de l'ONU ne saurait atténuer ou résoudre d'aucune façon les problèmes du Moyen-Orient. Vouloir lier les deux problèmes, c'est manifestement essayer de jeter un voile sur l'agression non provoquée et cela ne doit pas être accepté. Ceux qui défendent cette thèse ne font que tenter de transférer la responsabilité des problèmes du Golfe, alors que l'identité de ceux qui en sont la cause et qui devraient les résoudre est assez évidente.

La situation des Palestiniens nous préoccupe grandement. Nous avons publiquement indiqué et montré que nous soutenions les efforts du Secrétaire général pour améliorer leur situation. Nous travaillons tous ensemble pour inverser le cours de l'agression iraquienne afin de pouvoir de nouveau nous consacrer entièrement à la tâche critique que constitue la réalisation d'un règlement global.

M. VORONTSOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Sur la toile de fond des tendances positives vers l'élimination de foyers complexes de tension, le drame réel de la situation au Moyen-Orient est particulièrement évident et résulte de nombreuses années d'accumulation de méfiance, d'hostilité, de revendications et de division. Malgré les efforts faits à différents moments, y compris les efforts des Nations Unies, il

M. Vorontsov (URSS)

a été jusqu'ici impossible de briser la réaction en chaîne négative dans la région, d'infléchir les processus dangereux qui se poursuivent de façon incontrôlable, ce qui crée de nouveaux foyers de conflit et une exacerbation des anciens. Ce qu'il y a de plus tragique est que le conflit a fini par faire partie de la vie des peuples du Moyen-Orient. Pour plusieurs générations de Palestiniens, de Libanais, d'autres Arabes et aussi d'Israéliens, les actes de violence, les actions armées, la souffrance et la mort sont devenus des événements quotidiens.

Dans nos déclarations faites en séance plénière le 3 décembre et à la réunion du Conseil de sécurité du 5 décembre, nous avons exposé notre position sur l'actuelle exacerbation de la tension dans les territoires occupés par Israël et condamné fermement la nouvelle vague de répression des autorités israéliennes contre le peuple palestinien. L'Union soviétique demande à Israël de cesser immédiatement ses actes punitifs et arbitraires.

Il s'avère également que l'incapacité de résoudre le conflit entre les Arabes et Israël et l'incapacité de trouver une solution à son élément clef, la question palestinienne, représentent une grave menace à la paix et à la sécurité universelles. Comme le soulignait la déclaration, faite à Vladivostok en août dernier, du Ministre des affaires étrangères de l'URSS, M. Chevardnadze : "Tant que la paix ne sera pas faite au Moyen-Orient, nous paierons tous un prix énorme pour les guerres qui y ont lieu."

L'absence de toute percée réelle vers le déblocage de la situation au Moyen-Orient favorise l'aggravation des sentiments d'affrontement et d'extrémisme.

La recherche d'une solution juste et durable au problème du Moyen-Orient est un des objectifs prioritaires de la politique étrangère soviétique. Nous sommes convaincus qu'une paix durable ne s'établira au Moyen-Orient que lorsque les relations entre Etats seront régies par les règles et les principes du droit international, que les litiges seront réglés par des moyens pacifiques, que les droits des peuples seront acquis et que la sécurité sera garantie pour tous les Etats de cette région.

Nous croyons que ce qui importe maintenant est de passer des déclarations et de la rhétorique aux mesures concrètes et de réunir une conférence internationale sur le Moyen-Orient avec la participation de toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine et les membres permanents du Conseil de sécurité. Je tiens à souligner que l'Union soviétique soulève de façon constante et répétée la question de la conférence depuis des années. En

M. Vorontsov (URSS)

février 1989, dans une déclaration faite au Caire par le Ministre des affaires étrangères de l'URSS, M. Chevardnadze, une approche globale sur la manière d'améliorer la situation au Moyen-Orient a été formulée, qui comprenait notamment une relance des efforts pour réunir une conférence sur le Moyen-Orient.

Nous demeurons convaincus que le développement du processus de paix au Moyen-Orient est possible sur une base plurioptionnelle et nous sommes disposés à appuyer toute proposition constructive, y compris des propositions intérimaires, en vue d'un règlement global.

Avec cet objectif en tête, l'Union soviétique se propose de coopérer énergiquement avec toutes les parties concernées, les Arabes, Israël, les Etats-Unis d'Amérique, les Etats d'Europe occidentale et avec tous ceux qui ont à coeur la paix au Moyen-Orient. A cet égard, la déclaration faite le 30 novembre 1990 par le Président du Conseil de sécurité a une grande importance. Il soulignait que :

> "La situation demeure potentiellement dangereuse dans tout le Moyen-Orient et elle risque de le rester tant que l'on ne sera pas parvenu à un règlement d'ensemble couvrant tous les aspects du problème du Moyen-Orient."
> (S/PV.2964, p. 3)

L'Union soviétique continue d'estimer que l'ONU, vu son autorité et sa capacité d'édification de la paix, doit jouer un rôle dirigeant dans l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Les décisions de fond prises par l'ONU sur cette question sont toujours valables en tant que cadre politique et juridique généralement acceptable pour un règlement. Leur importance découle surtout, à notre avis, du fait qu'elles consacrent le large consensus international qu'ont recueilli les principes fondamentaux pour un règlement juste et durable du problème du Moyen-Orient. Ces principes sont le retrait des troupes israéliennes des territoires arabes occupés pendant et après le conflit armé de 1967, l'exercice du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, tout comme ce droit serait garanti au peuple d'Israël, la création de conditions pour l'existence dans la paix et la sécurité de tous les Etats de la région à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, le respect, dans leurs relations mutuelles, des principes d'égalité, de sécurité égale et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres, le respect de leur indépendance politique et de leur souveraineté, et le non-recours à la force pour le règlement des différends.

M. Vorontsov (URSS)

Nous partageons tout à fait la conclusion contenue dans le rapport du Secrétaire général, selon laquelle :

"... un processus de négociation ne peut être effectif que s'il fait intervenir toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, et vise un règlement juste et durable du conflit israélo-arabe fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et les droits politiques légitimes du peuple palestinien, y compris l'autodétermination." (A/45/709, par. 7)

Comme tout le monde le sait, les tentatives récentes en vue de relancer le dialogue politique, rendues possibles grâce à une approche flexible et constructive des dirigeants de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), se sont invariablement heurtées à la position inflexible adoptée par Israël. Les déclarations récentes de certains dirigeants israéliens, selon lequelles les Juifs ont le droit de s'installer "sur les terres d'Israël de la mer Méditerranée au fleuve Jourdain", ne contribuent pas à détendre une atmosphère déjà surchauffée. Il est clair que cette politique est à courte vue : à moins qu'il n'y ait là un équilibre réel d'intérêts, à moins qu'il n'y ait coopération et partenariat dans la solution des problèmes communs, l'on ne saurait garantir la sécurité d'un Etat quelconque.

Pourtant, si Israël écoutait la voix du bon sens et annonçait qu'il est d'accord de convoquer la Conférence internationale sur le Moyen-Orient, nous pensons qu'il serait possible d'effectuer une grande percée vers un règlement pacifique au Moyen-Orient, dans l'intérêt de tous les peuples qui vivent dans la région, y compris, bien entendu, le peuple d'Israël.

Ce qui nous préoccupe particulièrement, c'est la militarisation débridée du Moyen-Orient, le fait qu'il devient saturé de types d'armes particulièrement déstabilisants, y compris les missiles balistiques et les armes chimiques, et le fait qu'un certain nombre d'Etats sont sur le point d'accéder à l'option nucléaire. La communauté internationale a tout à fait raison de s'inquiéter de la poursuite de la course aux armements qui pourrait plonger le Moyen-Orient dans une nouvelle spirale de rivalités, avec des conséquences imprévisibles pour la sécurité régionale et internationale à la fois.

La condition essentielle d'un règlement stable au Moyen-Orient est l'établissement d'un dialogue en vue de ramener les potentiels militaires à un

M. Vorontsov (URSS)

niveau suffisamment raisonnable, de renforcer la confiance et, à plus long terme, de créer un système intégré de coopération entre Etats fondé sur un mécanisme bilatéral et multilatéral stable. Selon l'Union soviétique, des mesures aussi importantes que la transformation du Moyen-Orient en une zone exempte d'armes de destruction massive nucléaires, chimiques et autres, la cessation de la course aux armements, y compris les missiles et la technologie balistique, et la création d'un centre régional des Nations Unies sur la réduction du risque de guerre, aideraient à mettre ces idées en pratique.

L'agression de l'Iraq contre le Koweït a porté un grave coup aux efforts visant à résoudre pacifiquement le problème du Moyen-Orient. En un instant, les premiers fils ténus grâce auxquels commençait à s'édifier la structure d'un futur règlement au Moyen-Orient se sont rompus. En un instant, les attitudes de défi et d'affrontement ont repris le dessus, une fois de plus.

Notre point de vue sur la situation a été exposé en détail dans la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de l'URSS, M. Chevardnadze, au Conseil de sécurité, le 19 novembre. Il n'est sans doute pas nécessaire que j'en fasse état ici; je voudrais simplement rappeler l'idée selon laquelle, comme l'a dit M. Chevardnadze :

> "... nous devons continuer à faire ce que nous avons fait ..., à savoir chercher un moyen de parvenir à un règlement général de tout l'ensemble des problèmes du Moyen-Orient qui existaient avant le 2 août. Ceci n'est une récompense pour personne; c'est simplement une politique de bon sens..." (S/PV.2963, p. 93)

Pour conclure, je tiens à souligner que l'Union soviétique est prête à continuer d'apporter, à l'avenir, une contribution constructive aux contacts internationaux à propos du problème du Moyen-Orient, et à coopérer activement avec toutes les parties, les Nations Unies et leur Secrétaire général, dans le but d'accomplir de véritables progrès en vue d'un règlement au Moyen-Orient.

M. HATANO (Japon) (interprétation de l'anglais) : 1990 a été une année vraiment remarquable. Nous avons été témoins de progrès impressionnants dans la voie de la démocratie, de la paix et de la réconciliation nationale dans de nombreuses parties du monde. De vieilles rivalités se sont transformées en nouvelles relations d'amitié et de coopération.

Toutefois, une région qui semble immunisée contre la contagion de la paix et de la réconciliation est le Moyen-Orient, où des rivalités profondément enracinées

M. Hatano (Japon)

continuent d'absorber l'énergie des gouvernements, de consommer les ressources de la région et de préoccuper les populations. Etant donné les événements généralement encourageants qui sont survenus ailleurs dans le monde, l'absence de progrès vers la paix au Moyen-Orient est d'autant plus consternante.

La question prépondérante aujourd'hui est, naturellement, la situation provoquée par l'invasion du Koweït par l'Iraq en août dernier, suivie de la proclamation par l'Iraq de l'annexion de ce pays. Les actes d'agression de l'Iraq, sans précédent dans l'époque de l'après-guerre, sont contraires aux normes établies du droit international. Le Japon réitère sa condamnation des actes de l'Iraq et demande instamment le retrait immédiat et sans condition des forces iraquiennes du Koweït, le rétablissement de la souveraineté et de l'indépendance du Koweït, et la libération des ressortissants étrangers détenus en Iraq et leur retour dans leurs pays d'origine.

Le Japon appuie chacune des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité à la suite de cette crise, y compris, tout récemment, la résolution 678 (1990), qui autorise la communauté internationale à employer tous les moyens nécessaires pour que l'Iraq se retire du Koweït. Ce n'est pas dans un esprit belliqueux que mon gouvernement appuie cette résolution; le Japon n'a nullement le désir de voir livrer une guerre contre l'Iraq, pays avec lequel, jusqu'à une époque récente, il entretenait des relations amicales. Il le fait, au contraire, parce qu'il espère profondément que la résolution convaincra l'Iraq qu'il n'y a pas d'autre recours que d'écouter la voix de la communauté internationale.

Le Japon insiste, comme il l'a toujours fait, pour que tous les efforts soient déployés en vue de régler pacifiquement les conflits; c'est pourquoi il se réjouit de tout coeur de l'établissement d'un dialogue entre les Etats-Unis et l'Iraq. Mon gouvernement insiste auprès des dirigeants iraquiens pour qu'ils reconnaissent qu'ils ont maintenant à leur portée ce qui pourrait être la dernière occasion de prévenir une conflagration qui aurait des conséquences désastreuses non seulement pour l'Iraq mais aussi pour l'ensemble de la région.

M. Hatano (Japon)

Pour sa part, le Japon contribue aux efforts internationaux pour le rétablissement de la paix et de la stabilité dans le Golfe. A cet effet, il fournit des moyens de transport, du matériel et de l'équipement ainsi qu'une assistance médicale et financière aux forces multilatérales qui stationnent dans le Golfe et accorde une aide économique aux Etats de la région particulièrement affectés par cette situation. Profondément préoccupé du sort des nombreux réfugiés, victimes de ce conflit, le Japon leur fournit une aide matérielle et met à leur disposition des avions en vue de leur rapatriement.

Le Japon se félicite de l'intention de l'Iraq de libérer tous les otages étrangers et de les autoriser à quitter le pays s'ils le souhaitent. Le Japon a maintes fois exprimé sa préoccupation du sort des nombreux ressortissants étrangers détenus en Iraq, et particulièrement de ceux utilisés comme "boucliers humains" parmi lesquels on comptait, à un moment, plus de 100 ressortissants japonais. Les dirigeants iraquiens doivent tenir compte du fait que nombre de ressortissants étrangers retenus en otage étaient de bons amis de l'Iraq et entretenaient des liens d'affaires, des liens culturels, politiques ou économiques avec le Gouvernement et le peuple iraquiens.

Si l'année 1990 peut être qualifiée d'encourageante en raison de tous les événements intervenus dans le monde, elle peut aussi être considérée comme décevante étant donné qu'une fois de plus nous sommes réunis pour traiter de la question de Palestine, question qui nous préoccupe depuis fort longtemps. Malheureusement, comme je l'ai dit dans ma déclaration sur ce sujet le mois dernier, peu de progrès sur la voie d'une solution ont été réalisés depuis la réunion déterminante du Conseil national de la Palestine en 1988, au cours de laquelle l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a fait savoir qu'elle acceptait les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, qu'elle reconnaissait le droit d'Israël à exister et qu'elle renonçait à toute forme de terrorisme. Toutefois, cette année, le dialogue entre les Etats-Unis et l'OLP a été brusquement interrompu et aucun progrès n'a été enregistré dans le sens d'un dialogue entre Israël et le peuple palestinien. Le Japon espère que de sérieux efforts seront de nouveau entrepris par toutes les parties intéressées pour renouer, en tant que première mesure sur la voie d'un règlement global, un dialogue entre Israël et les Palestiniens. Le Gouvernement du Japon s'associe aux autres

M. Hatano (Japon)

Etats Membres qui appuient et encouragent de tels efforts. De même, mon gouvernement pense que la convocation d'une conférence internationale sur cette question aiderait à promouvoir des négociations en vue de la paix.

L'année dernière, suite aux accords de Taëf, le Parlement libanais a élu M. Elias Hrawi Président de la République. Il démontrait ainsi la volonté du peuple libanais d'oeuvrer pour rétablir la paix et la démocratie dans son pays. Depuis lors, toutefois, le processus de réconciliation nationale ne s'est pas déroulé comme nous l'avions espéré. Le Japon, une fois encore, lance un appel à toutes les couches de la population ainsi qu'à tous les pays étrangers concernés pour qu'ils appuient le Président Hrawi afin de permettre le rétablissement de l'unité, de l'indépendance et de la souveraineté du Liban.

La situation dans la partie sud du Liban continue d'être explosive. Il est indispensable que nous nous attachions avec plus de rigueur à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité qui demande le retrait des troupes israéliennes du territoire libanais, la restauration de la paix et de la sécurité internationales ainsi que le rétablissement de l'autorité du Gouvernement libanais dans la région.

Enfin, je voudrais évoquer la situation entre l'Iran et l'Iraq. Bien que la situation ait été assombrie par les récents événements du Golfe, mon gouvernement se félicite de l'application stricte de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité. Le Japon constate avec satisfaction que l'Iran non seulement applique cette résolution, mais s'est également engagé à respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité concernant l'invasion du Koweït par l'Iraq, y compris ses appels à des sanctions économiques globales.

Dans cette discussion qui a trait à quelques-uns des multiples problèmes de la région du Moyen-Orient, je ne mets nullement en doute les efforts faits pour parvenir à une solution pacifique aux conflits. Je constate et apprécie vivement le dévouement dont font preuve l'Organisation, la Ligue des Etats arabes, un certain nombre d'importants d'Etats Membres des Nations Unies ainsi que les parties directement concernées pour parvenir à instaurer la paix et la stabilité dans la région. Qui plus est, les différentes résolutions adoptées à l'unanimité ou à une écrasante majorité, par les membres du Conseil de sécurité, à la suite de l'invasion du Koweït par l'Iraq ainsi que du recours à la force par Israël dans les territoires occupés, sont un témoignage encourageant de l'ère de coopération qui a

M. Hatano (Japon)

vu le jour sur la scène politique mondiale. Cet esprit de coopération sans précédent est le fruit du rôle renforcé des Nations Unies dans les affaires internationales. Bien que la situation au Moyen-Orient soit bien sombre, le nouveau climat de solidarité internationale nous donne des raisons d'être optimistes. Redoublons tous d'efforts pour permettre aux pays et aux peuples du Moyen-Orient de récolter les fruits d'un ordre pacifique et plus stable comme celui qui est en train de s'instaurer dans d'autres régions du monde.

M. AL-NI'MAH (Qatar) (interprétation de l'arabe) : Une fois encore, l'Assemblée est réunie pour examiner la situation au Moyen-Orient. Cette année, le débat sur cette question se déroule en un moment où la tension dans la région est si vive que les obstacles auxquels elle doit faire face semblent insurmontables. On pourrait penser qu'aucune solution ne soit envisageable qui puisse améliorer la situation. Cependant, même s'il ne s'agit que d'une lueur, il y a place, dans le monde actuel, pour l'espoir. Le sort a voulu que le Moyen-Orient soit voué aux conflits sanglants, aux échecs, aux entreprises vaines. Notre région a subi un revers en raison des ambitions de l'Etat d'Israël qui s'est refusé à remédier à la situation ou à rechercher une solution.

M. Al-Ni'mah (Qatar)

Cette entité a persisté depuis bien trop longtemps dans ses desseins systématiques et progressifs. Elle a fait fi de chacun et a tourné le dos à tout le monde. Elle prétend se conformer à la volonté internationale, alors qu'en même temps elle impose un fait accompli après l'autre. C'est ainsi que, de l'occupation des territoires arabes, elle est passée à l'annexion de ces territoires. Elle a annexé la ville arabe de Al Qods, les hauteurs du Golan et des parties du Sud-Liban. Sur la Rive occidentale, elle a établi une série de colonies de peuplement sans hésitation et sans scrupule.

Elle poursuit sans relâche son plan d'expansion, utilisant à cette fin toutes les formes de force, de coercition et de brutalité. Elle pratique l'oppression et la violence à l'égard du peuple palestinien, semant ainsi les ravages et la dévastation. Elle fait la sourde oreille à tous les appels de la communauté internationale et refuse d'écouter les avis ou la voix de la raison.

Face à une telle attitude, le peuple palestinien, comme les autres Etats arabes, a eu recours à la communauté internationale. Il a demandé que lui soit appliquées justice et équité et a revendiqué la sécurité et la paix dans la région. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté une série de résolutions en vue de faire rétablir la règle du droit et d'assurer le respect des préceptes de légalité dans les rapports avec le peuple palestinien, un peuple qui a été la victime de la politique d'Israël, qui a pratiqué la tyrannie et a réalisé ses ambitions d'expansion.

Les droits du peuple palestinien sont des droits naturels et inaliénables. Le plus important de ceux-ci est le droit de retour, qui a été réaffirmé depuis longtemps par cette assemblée dans de nombreuses résolutions, qui sont bien connues de tous. Les droits du peuple palestinien ont été foulés aux pieds, mais ils sont demeurés vivaces dans la conscience de l'humanité et dans la détermination du peuple palestinien de les reconquérir.

Le peuple palestinien a la droit inhérent à l'autodétermination, le droit à l'indépendance et le droit à la souveraineté nationale en Palestine. Ceux-ci ne peuvent être appliqués que par le retrait d'Israël des territoires qu'il a occupés par la force, en violation des principes de la Charte et des résolutions des Nations Unies. En dépit de la reconnaissance par la communauté internationale de

M. Al-Ni'mah (Qatar)

tous ces droits du peuple palestinien et en dépit de toutes les concessions faites du côté palestinien, dans l'espoir que la communauté internationale puisse aider à trouver une solution raisonnable, Israël n'a pas été satisfait. Le peuple palestinien a accepté les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Il a accepté l'existence de deux Etats en Palestine. Mais toutes ces concessions n'étaient pas suffisantes pour Israël. C'est ainsi qu'Israël a persisté dans ses manoeuvres dilatoires et frauduleuses en mettant des obstacles à toutes les tentatives en vue d'arriver à un règlement pacifique.

N'ai-je pas le droit de me demander jusqu'à quand nous allons accepter cette situation? Sommes-nous condamnés à accepter un tel malheur à l'époque d'aujourd'hui? N'est-ce pas assez que tant de vies du peuple palestinien aient été sacrifiées? Ne sommes-nous pas un peuple qui a contribué, tout au cours de l'histoire, à la civilisation? En vérité, je suis perplexe.

Israël est en train de tirer profit des événements actuels dans le Golfe. Devons-nous nous contenter de contempler les nuages qui s'amassent à l'horizon? Un pays arabe frère - dont nous étions fiers, un pays dans lequel nous avions placé tous nos espoirs pour faire revenir Israël sur ses erreurs - ce pays frère s'est attaqué à un autre pays frère plus petit et plus jeune. Nous demandons à l'Iraq de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité et de s'engager à les respecter. S'il agit ainsi, il sera de nouveau capable d'apporter sa contribution à la nation arabe et cette contribution viendra s'ajouter à ses contributions antérieures. Nous serons alors à même de le remercier de nous avoir aidés à panser nos blessures. Ainsi, en dépit de toutes nos épreuves, nous redeviendrons un tout uni et non divisé.

Nous devons nous demander quelles sont les intentions d'Israël. Nous l'avons vu annexer Al Qods et les hauteurs syriennes du Golan. Il insiste pour appeler la Rive occidentale Judée et Samarie. Il implante des colonies de peuplement israéliennes par centaines. De nouveaux immigrants juifs y sont établis, en violation de la volonté internationale, qui s'est traduite dans les nombreuses résolutions adoptées par les Nations Unies. Ces résolutions jettent une lumière révélatrice sur les raisons profondes du conflit israélo-arabe, sur les droits du peuple palestinien et des peuples arabes.

M. Al-Ni'mah (Qatar)

Il est un fait que l'on ne peut nier : tant qu'Israël ne se sera pas retiré des territoires palestinien, libanais et syrien occupés depuis 1967, il sera impossible d'établir la paix au Moyen-Orient. Si Israël ne reconnaît pas les droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et le droit de créer son propre Etat indépendant sur son territoire, toutes les tentatives d'arriver à un règlement au Moyen-Orient échoueront.*

---

* M. Flemming (Sainte-Lucie), Vice-Président, assume la présidence.

M. Al-Ni'mah (Qatar)

Tant qu'il ne reconnaîtra pas le droit des Arabes de Palestine à leur terre, il n'y aura pas de règlement acceptable. Les ambitions d'Israël n'ont fait que croître au fil des années. Elles n'ont pas seulement englobé le territoire palestinien. Une grande partie du Liban a été également occupée sous de faux prétextes, qui ne servaient qu'à dissimuler les véritables intentions d'Israël : contrôler les ressources en eau du Sud-Liban. Le Conseil de sécurité a demandé à Israël de se retirer des territoires occupés au sud du Liban, mais Israël poursuit son occupation. Le Liban, qui a été ébranlé par des conflits internes, ne connaît plus ni paix ni tranquillité.

L'occupation israélienne du sud de ce territoire a encore hâté la destruction de sa structure économique et sociale. Rien aujourd'hui n'indique qu'Israël souhaite se retirer du territoire libanais occupé, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Les pays arabes ont conjugué leurs efforts pour aider ce pays à surmonter ses épreuves. C'est ainsi que l'on a adopté l'Accord de Taëf l'an dernier, pour mettre fin à la tragédie que connaît depuis si longtemps ce pays. Les principes qui ont été convenus à Taëf n'ont été que le début d'une série d'événements qui se sont enfin réalisés. Nous espérons qu'ils mettront fin à la tragédie libanaise.

A cet égard, ma délégation rend hommage aux efforts déployés par le nouveau gouvernement pour unifier le pays et reconstruire le Liban. Nous souscrivons également à la tâche de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), qui tente d'amener Israël à revenir sur son rejet de toutes les résolutions du Conseil de sécurité.

Nous sommes fiers de la détermination dont a fait preuve, au fil des années, le Liban, qui, malgré toutes les épreuves, arrive, comme par magie, à survivre. Le Liban a quelque chose de véritablement magique. Il nous donne des raisons d'espérer et nous montre également que le Liban a toujours eu une vocation humanitaire, comme en témoigne l'alphabet que nous a apporté le Liban, qui demeurera éternel. Nous devrions nous inspirer de la sagesse du Liban. Les efforts du Liban doivent porter leurs fruits. Le Liban a apporté à nous tous la civilisation et la pensée, et c'est à nous d'en tirer les fruits. Que Dieu protège le Liban.

M. Al-Ni'mah (Qatar)

C'est un pays riche en valeurs morales, en valeurs de la vérité et de la beauté. Le Liban se rétablira dans le cadre de l'entente et de la fraternité, et il reconstruira tout ce qui a été détruit, pour pouvoir poursuivre le chemin qu'il s'est tracé dans le domaine de l'esprit et de l'art. Ce que le Liban a fait demeurera éternel. La beauté sera rehaussée et deviendra plus pure et plus subtile.

On assistera à un monde de paix, de sécurité et de tolérance. Le mal qui ronge la terre arabe en raison de l'expulsion par Israël des Palestiniens, des souffrances du peuple palestinien qui vit sous l'oppression, s'est encore aggravé après qu'Israël eut occupé les terres arabes du Golan. C'est pourquoi nous demandons à Israël de se retirer aujourd'hui du Golan arabe syrien, car s'il persiste à occuper le Golan et tous les autres territoires arabes, la paix et la stabilité de la région seront compromises.

Nous appuierons le travail de désengagement des forces des Nations Unies jusqu'à ce qu'Israël évacue le Golan et tous les autres territoires arabes occupés. Cela permettra de réaliser un règlement pacifique et juste du conflit au Moyen-Orient. Nous demandons également aux pays et aux instances internationales intéressées de ne ménager aucun effort pour atteindre cet objectif. Nous espérons que leurs efforts seront couronnés de succès, que la région connaîtra la paix et la sécurité, et que sa population connaîtra la tranquillité, à l'abri de toute menace.

Nous disposons des éléments d'un règlement juste et équitable de la question du Moyen-Orient. Il faut tirer profit du climat d'entente qui règne dans les relations internationales. Israël doit abandonner ses desseins et ses visées expansionnistes. Pour ce faire il doit se retirer du Golan et de tous les territoires arabes occupés. Israël doit cesser de recourir à la brutalité contre ceux qui résistent à son occupation illégale. Israël sait bien qu'il est la seule entité qui fait obstacle à la paix et au règlement. Un règlement juste exige également la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient et la concertation des efforts internationaux pour que les peuples de la région puissent vivre en sécurité.

Israël, par son agression et les souffrances qu'il inflige à nos frères en Palestine occupée rend leur vie difficile. Les souffrances et les difficultés augmentent chaque jour. Malgré toutes ces difficultés ils luttent vaillamment, et la flamme de l'Intifada se fait plus vive chaque jour, nonobstant les souffrances infligées en Palestine.

M. Al-Ni'mah (Qatar)

Cela étant, ne doit-on pas inciter cette organisation internationale à redoubler de vigilance compte tenu de la situation qui trouble le climat de la région? Le peuple palestinien doit, après toutes ses souffrances, pouvoir vivre en paix. Il est grand temps qu'il pense à le faire.

M. MOUSSA (Egypte) (interprétation de l'anglais) : Le Moyen-Orient est le berceau des principales civilisations du monde. Pour une raison ou pour une autre, ces civilisations partagent certains chapitres de leur histoire avec celle de notre région. Directement ou indirectement, leurs cultures ont subi l'influence de l'héritage culturel varié de la région - le berceau du judaïsme, du christianisme et de l'islam - et de la riche source de contributions inestimables au développement des arts et des sciences.

Aujourd'hui, le Moyen-Orient reste au centre de l'attention mondiale. Malheureusement, l'attention portée ces derniers temps, sur la région n'a pas été, comme dans le passé, le résultat de son génie et de son rôle unique dans nos entreprises mutuelles pour le progrès de l'humanité. Au contraire, le Moyen-Orient est le point de mire aujourd'hui en raison des menaces que représentent, pour l'ordre mondial contemporain, les événements qui surviennent dans la région au moment même où les tensions s'exacerbent et où les problèmes deviennent plus aigus - l'évolution de la situation au Liban y étant le seul élément positif.

Paradoxalement, ce changement survient à une époque où le monde passe de l'affrontement au dialogue, du totalitarisme à la démocratie, où la primauté du droit et le respect des droits de l'homme et des libertés devraient régner de façon absolue.

Le berceau de la civilisation est violemment ébranlé, jusque dans ses fondements mêmes, et en discordance totale avec tout ce qui l'entoure. Le Moyen-Orient est non seulement devenu une anomalie dans le monde d'aujourd'hui, mais sa situation est tellement instable qu'il menace de faire éclater le nouvel ordre mondial ou d'avoir des incidences néfastes sur lui.

Cette circonstance contre nature et cette évolution précaire découlent des tensions qui ont marqué la région pendant ces 40 dernières années alors que le conflit arabo-israélien est passé d'un conflit armé violent à un autre, chacun d'eux apportant de nouveaux éléments de division qui ont amplifié le problème. Etant à l'origine un conflit de recherche d'une patrie en terre de Palestine, ses dimensions ont pris de l'ampleur au point d'englober les desseins expansionnistes d'Israël, qui continue d'occuper la Palestine, la Syrie, la Jordanie et, enfin, des territoires libanais, et il refuse impudemment de reconnaître les droits de l'homme fondamentaux des populations dont il occupe le territoire, en particulier ceux du peuple palestinien.

M. Moussa (Egypte)

Le règlement du conflit arabo-israélien doit être fondé sur la primauté du droit et être compatible avec le large consensus réalisé par la communauté internationale. Par conséquent, son règlement par un processus de négociations auxquelles participeraient toutes les parties concernées devrait conduire à l'application intégrale des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité à l'exercice, par le peuple palestinien, de ses droits nationaux et à l'établissement d'une sécurité égale pour tous les Etats, y compris Israël, et pour tous les peuples, y compris les Palestiniens.

L'Organisation des Nations Unies a un rôle particulièrement important à jouer à cet égard, et une conférence internationale de paix devrait être convoquée sous son égide pour traiter le problème sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et sur celle de l'exercice par le peuple palestinien, de ses droits consacrés par la Charte - et en premier lieu son droit à l'autodétermination.

Le conflit arabo-israélien - le problème central au Moyen-Orient - s'est aggravé au fil des années et a exacerbé les tensions et la haine parmi les peuples de la région. Dernièrement, ces tensions et ces problèmes ont été aggravés par l'invasion iraquienne du Koweït. Cette violation flagrante de toutes les normes du droit international - en particulier, les principes de la Charte des Nations Unies - a mené la région au bord de la catastrophe.

La communauté internationale a réagi à cette agression avec fermeté et détermination par une série de résolutions du Conseil de sécurité affirmant que cette situation doit être corrigée de toute urgence conformément au droit international et à la légitimité internationale par, premièrement, le retrait immédiat et sans conditions du Koweït; deuxièmement, le rétablissement du Gouvernement légitime du Koweït, et, troisièmement, le règlement de toutes les revendications et de tous les différends entre les deux Etats, l'Iraq et le Koweït, par le biais de négociations.

De plus, la communauté internationale, dans sa recherche d'un règlement pacifique de cette crise - la dernière en date - a souligné que l'Iraq porte l'entière responsabilité de ses actes et que le monde est déterminé à s'en tenir à la primauté du droit si l'ensemble des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité ne sont pas appliquées intégralement.

M. Moussa (Egypte)

L'Egypte appuie sans réserve les résolutions du Conseil de sécurité à cet égard ainsi que les faits nouveaux survenus depuis l'adoption de la résolution 678 (1990) du Conseil de sécurité. Il reste à espérer que cela conduira au règlement pacifique de la crise et au rétablissement du droit et de l'ordre dans la région du Golfe.

Il a été objecté - à tort - que le règlement de ces deux crises aiguës devrait être lié. L'Egypte tient à déclarer ouvertement qu'elle rejette totalement cette ligne de pensée. L'occupation du Koweït peut-elle être justifiée par l'occupation par Israël d'autres territoires arabes? Est-ce que les droits fondamentaux du peuple koweïtien sont moins inaliénables parce que ceux du peuple palestinien ont été usurpés par Israël? Est-ce que l'Iraq a envahi le Koweït pour libérer la Palestine? Si c'est le cas, son armée doit être désorientée. C'est plutôt que l'invasion iraquienne a distrait l'attention du monde de la lutte palestinienne pour l'autodétermination à un moment crucial, où l'ensemble de la communauté internationale demandait à Israël de réaliser une réconciliation historique avec le peuple palestinien. Ces questions ne sont pas liées entre elles. Il faut s'occuper de chacune séparément et les résoudre selon leurs propres particularités, et rapidement.

Pour terminer, je tiens à rappeler que l'Egypte a suivi avec une grande inquiétude l'introduction d'armes de destruction massive au Moyen-Orient ces dernières années. Les implications alarmantes de cette nouvelle situation ne doivent pas être sous-estimées.

Le Président Moubarak a suggéré, en avril dernier, que les Etats de la région déclarent celle-ci zone exempte d'armes de destruction massive, déclaration qui s'accompagnerait d'engagements réciproques et de mesures de vérification efficaces. Nous sommes fermement d'avis que la question des armes de destruction massive fait essentiellement l'objet d'une préoccupation régionale et que des obligations incombent à tous les Etats de la région, sans exception, qui possèdent des armes nucléaires, chimiques ou tout autre type d'armes léthales. Nous avons l'intention de suivre cette question en temps opportun dans les instances au sein desquelles les préoccupations de sécurité des Etats de la région ainsi que la paix et la sécurité internationales peuvent être examinées le plus efficacement possible.

M. Moussa (Egypte)

Je me permettrai à cet égard de souligner qu'aucun Etat du Moyen-Orient n'assurera sa sécurité par les armes. Aucun Etat ne pourra se réaliser aux dépens des autres. Les Etats et les peuples de la région - y compris les Israéliens et les Palestiniens - devraient, une fois pour toutes, s'engager de bonne foi dans la coexistence pacifique sur un pied d'égalité.

Une sécurité authentique au Moyen-Orient ne sera possible que lorsque les Etats de la région se conformeront scrupuleusement aux normes du droit international et organiseront leurs relations d'une façon conforme aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. Le rôle des Nations Unies est de la plus haute importance dans le maintien de la paix et l'instauration de la paix tant dans le cas du problème iraquo-koweïtien que dans celui du problème israélo-palestinien.

Une coopération solide - et pas seulement la coexistence - est nécessaire pour l'instauration d'une paix juste, afin que la population de la région puisse récolter les fruits du développement et de la prospérité.

M. MAVROMMATIS (Chypre) (interprétation de l'anglais) : La situation au Moyen-Orient reste malheureusement l'un des principaux problèmes qui défient la vague de paix que le vent du changement, de la conciliation et du non-affrontement a propagé de par le monde. Il est irritant de constater que cette situation ne semble pas affectée par la diminution des tensions internationales et continue de constituer une menace directe à la paix et à la sécurité internationales.

Quelle que soit la façon que l'on choisisse pour considérer la situation, le fait est qu'au coeur du problème du Moyen-Orient et du conflit arabo-israélien se trouve la question de Palestine, une question grave qui envahit tout l'éventail politique du Moyen-Orient et continuera de le faire tant qu'elle ne sera pas réglée. De façon caractéristique, même dans le cas de la crise du Golfe, qui est en soi un très grave problème, des tentatives ont été faites par l'Iraq pour lier les deux problèmes au retrait des forces iraquiennes du Koweït, une requête lancée à l'unanimité par la communauté internationale tout entière, comme le montrent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Chypre, du fait de ses relations amicales avec toutes les parties qui souffrent à cause de la crise qui continue, et à cause de ses traditions, de sa proximité et de sa profonde préoccupation pour la sécurité de la région et pour l'humanité, suit avec un intérêt spécial et une préoccupation particulière le drame qui se poursuit dans notre région, toujours consciente du destin commun qui nous attache à nos voisins.

Nous aimerions saisir cette occasion pour réitérer une fois encore notre profonde préoccupation non seulement devant l'absence de progrès en faveur d'un règlement, mais aussi devant le fait, encore plus alarmant, que si tant est qu'elle ait évolué, la situation n'a fait qu'empirer. Les pratiques israéliennes dans les territoires arabes occupés et, c'est le moins qu'on puisse dire, les mesures rigoureuses prises par les autorités israéliennes contre l'Intifada héroïque du peuple palestinien aggravent encore la situation.

En effet, il est regrettable qu'après tant de décennies au cours desquelles cette assemblée a été saisie de la situation et malgré les nombreuses résolutions adoptées, il n'a pas été possible de traiter les causes profondes du problème qui cause tant de souffrances humaines. En outre, notre échec à trouver un règlement global au problème du Moyen-Orient pose une réelle menace au monde entier, du fait des enjeux politiques et économiques très élevés. Se comporter comme des autruches

M. Mavrommatis (Chypre)

et se cacher la tête dans le sable ne fera pas disparaître le problème; il est là et il attend des mesures concrètes et positives pour être réglé.

Il n'est pas besoin de chercher bien loin les éléments fondamentaux permettant de résoudre le problème. Cet organe a débattu de la question à maintes reprises et a clairement indiqué dans ses résolutions pertinentes tous les éléments qui sont essentiels pour trouver une solution juste et viable.

Sur la question clef du problème de Palestine, il est essentiel que les troupes israéliennes se retirent de tous les territoires occupés, de respecter le droit inaliénable du peuple palestinien de retourner dans ses foyers et dans ses terres et de reconnaître pleinement ce droit à l'autodétermination, y compris le droit de former son propre Etat. En outre, eu égard à la nécessité de trouver une solution juste, je souhaite réitérer l'appui de mon pays à la résolution 44/42, qui demande notamment la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, sous l'égide des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, sur un pied d'égalité, et des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Nous sommes entièrement d'accord avec les principes visant à réaliser une paix globale, tels qu'énoncés au paragraphe 3 de la résolution 45/68 adoptée jeudi dernier par l'Assemblée générale.

A cet égard, je voudrais mettre en relief les trois éléments essentiels suivants tirés de la résolution 45/68 : le retrait d'Israël du territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem, et des autres territoires arabes occupés; des accords garantissant la sécurité de tous les Etats de la région, y compris ceux qui sont nommés dans la résolution 181 (II) du 29 novembre 1947, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues; et le démantèlement des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés depuis 1967.

Enfin, sur la question de Palestine, nous souhaitons réitérer notre appui pour la résolution 672 (1990) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil se déclare alarmé par la violence qui s'est déchaînée le 8 octobre à Jérusalem et qui a fait de nombreux morts et blessés parmi les Palestiniens.

Bien qu'au début de ma déclaration, j'aie souligné que la question de Palestine était au coeur du problème du Moyen-Orient, cela ne signifie pas que les autres facettes du problème ne soient pas aussi urgentes et aussi graves. La

M. Mavrommatis (Chypre)

situation, ou plus précisément la tragédie du Liban est en soi un autre dérivé du problème du Moyen-Orient. La juste lutte du Liban pour conserver sa souveraineté, son indépendance, son intégrité territoriale et son unité est une question très chère à notre peuple et qui lui tient à coeur, et le rétablissement immédiat des droits de ce pays est fermement appuyé par le Gouvernement de Chypre. Chypre, tout au long de la crise du Liban, a ouvert ses portes et a aidé tous les Libanais au mieux de ses possibilités.

La question de l'occupation et des pratiques israéliennes au Sud-Liban devrait également être examinée en donnant effet à la volonté de la communauté internationale, telle qu'elle a été exprimée dans les résolutions du Conseil de sécurité, y compris les résolutions 425 (1978), 508 (1982) et 509 (1982), qui exigent le retrait complet et inconditionnel d'Israël du territoire libanais et demandent que l'on permette à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban de mener à bien la tâche qui lui a été confiée en se déployant jusqu'aux frontières internationalement reconnues, en assurant la paix et la sécurité et en aidant le Gouvernement libanais à étendre son autorité et sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire.

Nous avons été grandement encouragés par les événements récents qui se sont déroulés au Liban, qui ont permis au Gouvernement légitime d'étendre et d'affirmer son autorité et de démanteler les barrières à Beyrouth, comme nous espérons qu'il pourra le faire très bientôt sur l'ensemble du Liban. Nous nous réjouissons avec les Libanais et souhaitons au gouvernement du Président Harawi tous les succès possibles, pleinement conscients que nos frères libanais, si connus pour leur compétence, leur créativité et leur esprit progressif, répareront bientôt les ruines et retrouveront le Liban que nous avons connu et aimé.

Nous avons souligné maintes fois que l'annexion des terres étrangères est, à notre avis, inacceptable et inadmissible. Les résolutions pertinentes des Nations Unies qui, à cet égard, exigent le retrait d'Israël de tous les territoires occupés par la force depuis 1967, doivent être appliquées si l'on veut obtenir un règlement juste et pacifique du problème. Par conséquent, l'occupation de la Rive occidentale, de la bande de Gaza, de la Jérusalem arabe et de certaines parties du Liban et des plateaux du Golan, une partie inséparable de la Syrie, un pays avec lequel nous entretenons les meilleures relations et dont le rôle dans la recherche d'une solution au problème du Moyen-Orient est particulièrement important, d donc cesser et la politique d'usurpation des terres doit enfin cesser.

M. Mavrommatis (Chypre)

Nous avons toujours souscrit au principe selon lequel le droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues devrait être garanti et que la communauté internationale ne peut pas et ne doit pas compromettre ses principes dans les cas de faits accomplis, d'agression et d'occupation. Il faut enfin comprendre et être conscient que la sécurité ne peut pas dépendre de la force, de la répression, de la domination et de l'occupation. Il faut enfin se rendre compte que le recours à la violence n'est pas une solution et que la seule méthode viable pour la survie de l'humanité est celle de relations de bon voisinage, du règlement pacifique des différends et, dans le cas de la crise du Golfe, il s'agit de mettre en oeuvre obligatoirement les résolutions et les décisions des Nations Unies.

M. SARDENBERG (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Une fois encore, les Etats Membres des Nations Unies se retrouvent dans cette salle pour examiner la situation au Moyen-Orient, qui reste la source de conflit la plus difficile à surmonter dans le monde actuel. A un moment où les rivalités et les affrontements idéologiques anciens sont balayés de la scène internationale, ce qui annonce peut-être une ère nouvelle, le Moyen-Orient reste un défi lancé à la communauté internationale et à son aptitude à régler les conflits internationaux d'une manière juste. Du reste, il serait difficile de concevoir un nouvel ordre international de paix et de sécurité pour tous sans le règlement juste et efficace de la situation au Moyen-Orient.

Dans son rapport sur cette question, le Secrétaire général déclare que :

"... le Moyen-Orient dans son ensemble demeure la région du monde où la situation est la plus explosive. De vieilles querelles, qui couvaient depuis des années, ont été exacerbées par une course effrénée aux armements dans toute la région, qui a abouti à l'accumulation d'un terrifiant arsenal d'armes de destruction massive." (A/45/726, par. 29)

Le Brésil demeure convaincu qu'aucune solution à la situation au Moyen-Orient n'est possible tant que les divers aspects du conflit arabo-israélien, au coeur duquel se trouve la question de Palestine, n'auront pas été réglés en toute priorité. Depuis le déclenchement en décembre 1987 de l'Intifada palestinienne, nous avons la preuve - si besoin était - que les aspirations légitimes des Arabes palestiniens à l'autodétermination et à un Etat ne peuvent être réprimées.

La politique de répression qu'Israël poursuit dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes est vouée à l'échec, car elle va à l'encontre de l'objectif proclamé par Israël de maintenir l'ordre et d'assurer la sécurité de l'Etat même d'Israël. D'autres voies conduisant à une solution pacifique de la crise actuelle doivent être envisagées.

De l'avis du Gouvernement brésilien, seul un règlement pacifique, juste et durable de la question de Palestine offre des chances de rétablir la paix et la stabilité dans l'ensemble de la région. Ce règlement doit être recherché sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et des dispositions de la Charte des Nations Unies. Cela signifie avant tout le retrait des forces israéliennes de tous les territoires palestiniens et arabes occupés depuis 1967 ainsi que la reconnaissance du droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, à exister à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

M. Sardenberg (Brésil)

Deuxièmement, le Brésil pense que des négociations devraient être entamées en vue de la convocation, sous les auspices des Nations Unies, de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient à laquelle participeraient sur un pied d'égalité toutes les parties en cause, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, en vue d'arriver à un règlement définitif.

A l'heure actuelle, il n'est pas de tâche plus urgente que de créer les conditions politiques propices à la concrétisation d'un tel règlement pacifique. Pour commencer, il incombe à la communauté internationale de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de la population palestinienne dans les territoires occupés et lui permettre de jouir pleinement de ses droits de l'homme inaliénables.

A cet égard, il est bon de rappeler qu'Israël doit, en tant que puissance occupante, accepter de jure que la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre s'applique aux territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés depuis 1967. De nouvelles propositions ont été faites qui, si elles étaient mises en oeuvre, contribueraient à alléger le sort du peuple palestinien. Quels que soient les moyens utilisés en fin de compte, le Brésil estime qu'il faut les considérer comme une mesure utile mais temporaire à mettre en oeuvre en attendant que soit trouvé le type de solution juste et durable qu'exige la question de Palestine.

Il est rare dans l'histoire des Nations Unies qu'une crise régionale ait retenu une attention aussi prolongée que la situation actuelle dans la région du Golfe. Depuis l'adoption, le 2 août dernier, de la résolution 660 (1990) du Conseil de sécurité, le monde a les yeux tournés non seulement vers la région elle-même, mais également vers l'Organisation et attend avec anxiété chaque nouvelle décision prise par les Nations Unies au fur et à mesure que la crise évolue.

Le Gouvernement brésilien s'inspire, dans ses relations étrangères, des buts et des principes de la Charte des Nations Unies. C'est dire qu'il condamne le recours à la force pour régler les différends internationaux. Il a rejeté sans équivoque l'invasion et l'occupation du Koweït et il a appuyé sans réserve les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité. Il est de la plus haute importance que la communauté internationale fasse savoir qu'elle n'a qu'un seul et même objectif : veiller au respect plein et entier de ces résolutions.

M. Sardenberg (Brésil)

Le Brésil est pour le règlement pacifique des différends, et il estime que la force ne peut être employée que dans la stricte limite des dispositions pertinentes de la Charte, une fois que toutes les options diplomatiques et tous les recours pacifiques sont épuisés.

Le Brésil juge nécessaire que tous les moyens diplomatiques soient activement recherchés en vue de trouver une solution pacifique. Mon gouvernement est prêt à appuyer les efforts dans ce sens. Nonobstant les options encore possibles, il serait bon d'envisager dès maintenant d'appuyer le rôle que joue le Secrétaire général dans la recherche d'une solution pacifique, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le Gouvernement brésilien s'est strictement conformé aux résolutions pertinentes de l'ONU et a collaboré pleinement avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) pour surveiller l'application des sanctions. Le Brésil a encouru des pertes économiques considérables du fait non seulement de la flambée des prix du pétrole importé, mais également de l'interruption des échanges commerciaux et du paiement des arriérés dus au Brésil. Point n'est besoin de dire que les pertes encourues ont été d'autant plus graves qu'elles font obstacle à l'application du programme d'ajustement économique adopté récemment par le Brésil.

Il convient de dire un mot à propos de la tragédie qui se poursuit au Liban, pays que d'étroits liens d'amitié unissent au Brésil. Espérons que les derniers événements renferment la promesse d'une solution au conflit au Liban et la fin de l'intervention étrangère et des longues souffrances du peuple libanais. Le rétablissement de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale du Liban, dans le contexte d'un processus de réconciliation nationale, est un objectif qu'il est réaliste d'envisager aujourd'hui. Après tout, la paix au Liban pourrait être à portée.

Pour terminer, je tiens à rappeler l'attachement du Brésil à l'égard des Nations Unies, principal mécanisme international de règlement des différends sur la base de la justice et de l'équité. La capacité de l'ONU à servir de centre où sont élaborés les accords et les décisions sur les grands problèmes mondiaux sera mise à l'épreuve encore et encore dans les années à venir, comme elle l'a été lors des tragiques conflits du Moyen-Orient dont l'Organisation s'occupe pratiquement depuis sa création.

M. Sardenberg (Brésil)

L'Assemblée générale a un rôle très important, voire crucial à jouer à cet égard en tant qu'instance où s'expriment de façon démocratique les vues et les préoccupations des Etats Membres dans leur ensemble. Le moment est venu de faire place au dialogue et à la négociation. Le moment est venu aussi pour les parties en cause de reconnaître que maintenant plus que jamais auparavant la crédibilité de leur attachement déclaré à la paix est en jeu.

M. KUKAN (Tchécoslovaquie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, une situation préoccupante, et même explosive, persiste au Moyen-Orient depuis des décennies. L'existence d'une série de différends sans solution depuis longtemps a provoqué une profonde instabilité dans l'ensemble de la région et a aggravé la tendance à chercher des solutions par la force. Nous devons dire clairement que la situation dans cette partie du monde est en contradiction évidente avec l'évolution positive dans les relations internationales, et qu'elle est une source de préoccupation et de déception.

J'espère que chacun a compris que la détente n'est possible au Moyen-Orient que par le règlement du différend arabo-israélien et une solution définitive de la question palestinienne. C'est précisément dans ce domaine que l'absence de progrès est évidente.

Pis encore, les débats au cours de l'actuelle session de l'Assemblée générale sur les questions relatives à la situation au Moyen-Orient, et notamment la question de Palestine, montrent qu'il y a toujours un tel écart entre les points de vue des parties les plus directement concernées - Israël, les pays arabes et les Palestiniens - qu'aucune solution n'est en vue. Sans une volonté politique suffisante des parties les plus directement concernées par le conflit, il sera impossible de trouver une issue à cette impasse. C'est pourquoi nous tenons à lancer de cette tribune un appel pressant à ces parties afin qu'elles fassent preuve de détermination pour surmonter leurs désaccords et leur méfiance réciproque afin de parvenir à un compromis historique. Chaque partie doit commencer à manifester une compréhension des préoccupations naturelles et légitimes de la partie adverse.

Israël a un droit incontestable à une existence pacifique à l'intérieur de frontières internationalement reconnues et pleinement garanties. A notre avis, le respect de ce droit est l'une des conditions préalables indispensables à un règlement au Moyen-Orient. De ce point de vue, il est encourageant que le Conseil national palestinien ait accepté, en 1988, les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) ait renoncé au terrorisme. Il est souhaitable que ce geste se traduise pleinement dans la pratique quotidienne. Il serait sans doute très utile que l'OLP fasse un effort réel pour arrêter les violences contre les Juifs en Israël, dans les

M. Kukan (Tchécoslovaquie)

territoires occupés et ailleurs dans le monde. Même lors de cette session, nous avons entendu certains pays arabes appeler Israël "l'entité sioniste", ce qui indique un refus de reconnaître l'existence d'Israël en tant qu'Etat.

La proposition israélienne de tenir des élections dans les territoires occupés est un pas important dans la bonne direction. Elle pourrait constituer un pas important dans le processus de paix à condition que ces élections fassent partie d'un processus de règlement global, que les zones dans lesquelles elles sont tenues comprennent Jérusalem-Est, et qu'elles soient assorties de garanties adéquates de la liberté.

La reconnaissance du droit légitime des Palestiniens à l'autodétermination avec tout ce qu'il comporte est tout autant une condition fondamentale pour un règlement au Moyen-orient que ne l'est la reconnaissance du droit à l'existence de tous les Etats dans la région, y compris Israël.

Tout en nous félicitant de la proposition faite par Israël de tenir des élections dans les territoires occupés, nous souhaitons que ce pays change sa position quant à l'éventuelle participation de l'OLP aux pourparlers de paix. Sans l'OLP, qui a une grande influence parmi les Palestiniens, il ne sera pas possible de trouver une solution u problème palestinien.

Le cycle infernal de la violence au Moyen-Orient est une tâche qui doit être abordée avec sérieux et qui, en cas de succès, aboutira à éliminer la méfiance réciproque. Dans ce contexte, les événements sanglants qui se sont produits à Jérusalem le 8 octobre 1990 sont fort déplorables. Lors de l'examen par le Comité politique spécial du point 75 de l'ordre du jour - Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes dans les territoires occupés -, la Tchécoslovaquie a protesté, par l'intermédiaire du porte-parole du Ministère fédéral des affaires étrangères, contre l'intervention brutale des forces de l'ordre israéliennes, qui portent la responsabilité morale pour les pertes de vies palestiniennes. Nous appuyons sans réserve les résolutions 672 (1990) et 673 (1990) du Conseil de sécurité sur cette question.

De l'avis de mon pays, un règlement pacifique au Moyen-Orient doit être réalisé par la convocation, au moment opportun, d'une conférence internationale de paix sous l'égide de l'ONU. Toutefois, nous n'hésiterions pas à appuyer toute autre proposition constructive conduisant à un règlement de la crise du Moyen-Orient acceptable pour toutes les parties concernées.

M. Kukan (Tchécoslovaquie)

Nous nous félicitons des derniers événements au Liban, qui nous laissent espérer que le conflit qui a tant duré dans ce pays trouvera une solution.

La crise dans le golfe Persique a eu un effet extrêmement négatif sur la situation au Moyen-Orient. Les événements qui se sont produits dans le contexte de l'agression iraquienne contre un Etat voisin souverain et indépendant ont montré à quel point la frontière entre la paix et la guerre est fragile dans cette partie du monde. En outre, un arsenal de guerre sans précédent se trouve concentré dans la région. La République fédérale tchèque et slovaque appuie résolument les décisions adoptées par le Conseil de sécurité, y compris sa résolution 678 (1990), la plus récente, visant à résoudre la crise dans le golfe Persique. L'agresseur ne doit pas pouvoir gagner la course contre la montre. L'agresseur doit mettre fin à son occupation illégale du Koweït. C'est la seule voie acceptable.

Comme d'autres foyers de tension dans le monde, la situation au Moyen-Orient a également été marquée par la guerre froide. La poursuite des objectifs de la politique de la force en attisant l'hostilité et la malveillance dans les régions où sévissent des conflits régionaux a entraîné la mort, la misère et des souffrances parmi les innocents. Nous estimons que ce genre de comportement devrait appartenir au passé.

L'approche par l'ancien régime tchécoslovaque - le régime totalitaire - des conflits régionaux, y compris celui du Moyen-Orient, était caractérisée par l'esprit de la guerre froide et par la partialité. Cette approche était contraire aux intérêts réels des peuples tchèque et slovaque. Mais nous portons, nous aussi, notre part de responsabilité. C'est précisément la raison pour laquelle nous proposons notre pays comme un lieu de négociations sur les conflits régionaux. Le Président Vaclav Havel a, lors de ses pourparlers avec M. Yasser Arafat, d'une part, et les dirigeants israéliens pendant son voyage en Israël, d'autre part, exprimé la volonté de la République tchèque et slovaque d'accueillir le dialogue palestino-israélien.

Nous estimons qu'il est du devoir moral de l'ensemble de la communauté internationale, et de notre organisation en particulier, d'oeuvrer activement pour une percée radicale dans la voie de la paix au Moyen-Orient. Cela devrait s'exprimer par l'adoption d'une rédaction équilibrée et réaliste dans les résolutions et autres documents. C'est dans ce sens que nous devons travailler à l'Organisation des Nations Unies.

M. ZAKARI (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : L'année dernière, c'est avec beaucoup de désenchantement mais aussi avec des attentes et des espoirs plus grands que la délégation nigériane a participé au débat sur le point de l'ordre du jour dont est maintenant saisie l'Assemblée. Notre désenchantement découlait alors de rappels douloureux d'occasions manquées, d'absence de volonté politique et de politiques antérieures. Il est déprimant de constater que, cette année encore, nous continuons à être aux prises avec toutes les conséquences du cycle de protestation et de violence, de privation, de peur, de haine, de méfiance et de mort.

Pourtant, cette année, comme l'année dernière et peut-être depuis plus longtemps encore, nous assistons à une extraordinaire convergence de facteurs et d'événements qui pourraient rendre possible un règlement au Moyen-Orient. Les grandes lignes d'un nouvel ordre mondial caractérisé par une interdépendance et une coopération véritables émergent lentement. Les glaives sont fondus pour en faire des socs de charrue et les ennemis d'hier sont devenus des amis et des collaborateurs. Le Moyen-Orient ne doit pas rester à l'écart des perspectives de solution pacifique des conflits régionaux. C'est ainsi que, tandis que notre monde subit une transformation majeure, des occasions se présentent maintenant d'engager le conflit israélo-arabe dans la voie de sa résolution et de sauvegarder et raviver au Moyen-Orient une paix et une stabilité tant désirées.

D'autres représentants avant moi ont mentionné ces occasions exceptionnelles. Mais ils ont aussi parlé de la longue série de promesses non tenues et du refus regrettable de prendre l'importante décision d'affronter le problème qui se pose dans la région. La délégation nigériane s'associe à eux pour rappeler à l'Assemblée les conséquences sur le nouvel ordre mondial du non-respect flagrant et répété de la volonté de la communauté internationale, telle qu'exprimée dans les nombreuses résolutions de cette instance, par une des principales parties au conflit arabo-israélien.

Le débat sur la question de Palestine a encore une fois révélé le déchaînement des instincts les plus vils de l'homme au Moyen-Orient : la violence aveugle et la perte de nombreuses vies, la dépossession, la torture, les châtiments collectifs et la profanation de lieux saints, les principales victimes étant d'infortunés Palestiniens innocents. Tout cela s'est produit au mépris des décisions de l'Assemblée et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. C'est ainsi que

M. Zakari (Nigéria)

les principes éprouvés de la Charte des Nations Unies, dans lesquels se fondaient les espoirs de nombreux peuples assujettis et qui étaient une source de réconfort pour les petits Etats, ont été traités avec dédain par un Membre de l'Assemblée.

Nous n'acceptons pas l'idée que le peuple palestinien serait moins digne de la protection et des valeurs morales élevées de cette organisation. Et nous sommes gravement préoccupés par l'application cynique, de la part d'Israël et de ses alliés, d'une échelle de valeurs différente à l'égard de sa situation critique. La délégation nigériane en est même venue à se demander quelles seraient les réactions et quelles solutions seraient ébauchées et appuyées si les rôles étaient renversés. Ma délégation estime que la persistance de ce type d'attitude est très nuisible à la recherche d'un règlement juste et durable au conflit du Moyen-Orient.

Après ces remarques, on comprendra que ma délégation se félicite des rapports du Secrétaire général figurant dans les documents A/45/595, A/45/709 et A/45/726. Ces rapports mettent en relief les obstacles actuels à un règlement, mais ils soulignent aussi les possibilités d'aboutir à une paix durable. Les problèmes continuent à découler de la non-reconnaissance israélienne du droit des Palestiniens à l'autodétermination et de l'exercice de ce droit, comme pour tous les peuples, dans un Etat clairement défini et bien à eux. Le refus par Israël d'une solution fondée sur l'existence de deux Etats et reposant sur la résolution 181 (II) de 1947 de l'Assemblée générale et sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et l'absence d'un engagement sincère de sa part de respecter, en paroles et en actes, les conventions et le droit internationaux, notamment en ce qui concerne le traitement des Palestiniens, continuent à éloigner les perspectives de paix au Moyen-Orient.

Les principes positifs sur lesquels l'Assemblée s'est prononcée si clairement par le passé, particulièrement l'exercice sans entraves du droit à l'autodétermination, ont de nouveau été positivement réaffirmés cette année par diverses délégations au cours de ce débat. Nous sommes donc heureux de nous associer à la grande partie de l'humanité pour laquelle l'autodétermination des Palestiniens l'emporte sur les avantages politiques et stratégiques temporaires de la politique de puissance. La délégation nigériane ne pourrait agir autrement, étant consciente des conséquences négatives du déni de tels droits sur la vie indépendante post-coloniale sur le continent africain. C'est pourquoi nous

M. Zakari (Nigéria)

demeurons fermement convaincus que les décisions de l'Assemblée et du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient ne doivent pas être prises à la légère ou mises en oeuvre de façon sélective. Elles représentent vraiment l'expression la plus claire de notre humanité commune.

Il est commode de prétendre, compte tenu de la juxtaposition actuelle des forces dans la région, que le problème du Moyen-Orient disparaîtra sous l'effet des dénis répétés des droits des Palestiniens et du refus d'obtempérer à la volonté de l'Assemblée. Mais le fait est qu'il ne disparaîtra pas. Il est nécessaire de faire face à la réalité de la situation palestinienne, car aucun peuple en lutte pour ses droits inaliénables n'a jamais perdu la bataille contre ses oppresseurs. De même, le déplacement temporaire de l'intérêt international vers des évènements se produisant dans d'autres parties de la région ne saurait minimiser l'importance du problème palestinien aux yeux d'un monde qui aspire à la paix. Il y a donc un besoin urgent de réparer cette injustice de longue date contre le peuple palestinien.

Ma délégation comprend qu'une telle solution exigerait un grand bond vers l'avenir, au-delà du gouffre actuel de la haine et de la violence. Insister sur des négociations bilatérales face à face dans une situation où la suspicion est profonde, la peur présente partout et la méfiance mutuelle équivaut à continuer à marcher dans des sentiers battus. Cela ne devrait pas servir d'excuse facile pour éviter un engagement envers un processus de paix sous l'égide des Nations Unies qui pourrait contribuer à combler l'écart séparant les deux parties, à rétablir la confiance et à assurer un règlement équitable. Cela exige la volonté de refuser les solutions à court terme et les expédients qui font le jeu de certaines parties et de certains groupes. Cela exige aussi des qualités politiques. Heureusement, ces caractéristiques ne font pas défaut au Moyen-Orient, et elles doivent être encouragées et soutenues par les décisions collectives de l'Assemblée générale.

Un autre préalable important est l'affirmation non équivoque de la primauté du droit international dans les relations dans la région. L'application sélective de ce principe ne susciterait pas la confiance. L'occupation de terres arabes par Israël depuis 1967 constitue un affront au droit international et un important obstacle à la paix. Elle ne peut être justifiée sous aucun prétexte, y compris une politique délibérée de réinstallation d'immigrants sur les territoires arabes occupés. Il est temps que l'occupation illégale des territoires occupés par Israël prenne fin. La prudence et l'équité n'en exigent pas moins.

M. Zakari (Nigéria)

J'ai déjà parlé des possibilités de règlement qui existent actuellement. Ma délégation estime que la tendance à la recherche d'un règlement n'a jamais été aussi forte que maintenant. Toutefois, pour qu'un tel règlement soit durable, il doit être global et porter sur tous les problèmes en jeu. Nous sommes convaincus qu'une conférence internationale sur le Moyen-Orient parrainée par l'ONU et associant toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en tant que seul représentant du peuple palestinien et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, fournirait le mécanisme le plus propre à aboutir à un tel règlement.

M. Zakari (Nigéria)

Voilà pourquoi nous lançons encore une fois un appel à Israël et ses partisans pour qu'ils facilitent la convocation d'une telle conférence. Ce serait un échec majeur si l'une des parties persistait dans sa méfiance et son cynisme envers cet organe mondial au moment où nous assistons à un renouveau de confiance dans son efficacité et dans les capacités de notre Secrétaire général.

Les événements au Liban nous offrent encore un autre espoir de paix dans la région. Ils constituent une épreuve décisive quant au désir de toutes les parties de parvenir à une solution. Nous demandons instamment que l'on aide le Liban à consolider sa souveraineté, à conserver son intégrité territoriale et à assurer ainsi le processus de reconstruction entrepris par le présent gouvernement.

Certes, nous sommes au seuil d'une nouvelle ère, d'une ère de paix et de stabilité, d'un nouvel ordre, d'un nouveau millénaire. L'ancien monde cède la place à un monde nouveau; nous devons enterrer les vieilles habitudes, les vieilles politiques et les vieilles idéologies. Le temps presse; nous devons saisir les occasions qui se présentent. Nous devons faire preuve de notre désir et de notre capacité d'adopter de nouvelles solutions, convaincus que nous vivons, en effet, dans un village global où la paix est indivisible et la liberté notre patrimoine commun.

Il est urgent de désamorcer la bombe politique à retardement dont nous entendons battre lentement le mécanisme au Moyen-Orient. Un ensemble de facteurs nous en donne la possibilité, plus particulièrement en ce qui concerne la restitution de sa dignité humaine et de sa patrie au peuple palestinien. Le moment est venu d'exorciser l'esprit d'un passé déplaisant et de créer ainsi un havre de paix et de stabilité, d'accommodement et de véritable interdépendance au Moyen-Orient.

La séance est levée à 13 h 5.